

VII
BUDGET

DU

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1913

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1913 s'élève à fr. 42,199,849 »
 Les crédits alloués pour 1912 montent à 40,689,402 »

AUGMENTATION. . . . fr. 1,510,447 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1913 fr. 41,031,122 »
 — 1912 39,494,357 »

AUGMENTATION. . . . fr. 1,536,765 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1913 fr. 1,168,727 »
 — 1912 1,195,045 »

DIMINUTION. 26,318 »

Soit en plus pour l'exercice 1913 fr. 1,510,447 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*
Traitements de disponibilité.

Crédit demandé pour 1913 fr. 627,110 »
 — alloué pour 1912. 612,110 »

AUGMENTATION. . . . fr. 15,000 »

La somme de 10,000 francs inscrite en charge temporaire au Budget

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de 1912 du chef de travaux extraordinaires disparaît ; mais le crédit permanent doit être relevé de 25,000 francs à raison de l'application du nouveau barème des traitements (arrêté royal du 23 mars 1912) et en prévision des augmentations normales à accorder en 1913.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 6. — *Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles et prenant cours en 1913 ou antérieurement au 1^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	180,000	»
— alloué pour 1912.		165,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	15,000	»

justifiée par les raisons suivantes :

- 1^o Accroissement annuel du nombre des retraités ;
- 2^o Augmentation du montant des pensions tant par suite du relèvement des traitements moyens qui leur servent de base, que par l'application de la loi du 18 mai 1912.

Le libellé de l'article est mis en concordance avec cette loi.

ART. 7. — *Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	153,000	»
— alloué pour 1912.		155,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	2,000	»

Les pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance s'éteignent graduellement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 11. — *Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, etc.*
(Y compris une somme de 25,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1913	fr.	294,850	»
— alloué pour 1912.		269,850	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	25,000	»

Le Gouvernement a décidé de subsidier un essai de théâtre national, où les bonnes pièces en langue française seraient représentées dans des conditions favorables à leur succès; or, le crédit ordinaire pour l'encouragement de l'art dramatique est, depuis plusieurs années, complètement absorbé par les primes réglementaires.

ART. 13. — *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	123,200	»
— alloué pour 1912.		126,200	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	3,000	»

résultant de la mise à la retraite d'un fonctionnaire du secrétariat.

ART. 15. — *Observatoire royal : personnel; salaires des gens de service; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	157,250	»
— alloué pour 1912.		139,650	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	17,600	»

demandée en vue de l'application d'un nouveau barème de traitements et des augmentations normales.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Observatoire royal : frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	100,200	»
— alloué pour 1912.		108,750	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	8,550	»

La charge temporaire de 9,600 francs inscrite au Budget de 1912 pour l'observation de l'éclipse de soleil disparaît; mais le crédit doit être augmenté de 1,050 francs à raison de l'accroissement des frais de reliure, d'abonnement aux périodiques et d'envoi des publications de l'Observatoire.

ART. 17. — *Bibliothèque royale : personnel ; traitements de disponibilité ; rédaction du catalogue général, Publication de la Bibliographie de Belgique. (Y compris une somme de 10,800 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	189,450	»
— alloué pour 1912.		177,750	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	11,700	»

Le crédit ordinaire est augmenté de 10,500 francs en vue des promotions à accorder ainsi que des augmentations résultant, notamment, de l'application d'un nouveau barème de traitements.

D'autre part, la charge temporaire de 9,600 francs inscrite au Budget de 1912 pour la confection du catalogue est portée à 10,800 francs, afin d'améliorer la situation du personnel occupé spécialement à ce travail.

ART. 18. — *Bibliothèque royale : matériel et acquisitions. Publication de la Bibliographie de Belgique. (Y compris une somme de 23,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	309,100	»
— alloué pour 1912.		268,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	40,900	»

Le crédit ordinaire doit être augmenté de 10,000 francs du chef des dépenses de reliure et de 13,900 francs à raison du surcroît de frais de publication résultant de la réorganisation, sur des bases plus scientifiques, de la *Bibliographie de Belgique*, complétée de manière à comprendre toutes les manifestations de l'activité intellectuelle nationale.

La charge temporaire comprend une somme de 8,000 francs destinée,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

comme celle inscrite au Budget précédent, aux frais de publication du catalogue, et une somme de 15,000 francs pour l'ameublement de la salle du catalogue.

ART. 19. — *Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	123,500	»
— alloué pour 1912.		117,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,400	»

nécessitée par l'application des nouvelles dispositions réglementaires concernant les traitements et l'avancement du personnel.

ART. 20. — *Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions, etc. (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.)*

La charge temporaire est maintenue à raison de la continuation des travaux d'Anvers, qui peuvent amener tous les jours la découverte de matériaux paléontologiques du plus haut intérêt.

ART. 21. — *Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	104,550	»
— alloué pour 1912.		102,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,250	»

Augmentations réglementaires de traitement.

ART. 22. — *Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique. (Y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire.)*

La charge temporaire est maintenue en vue de certaines dépenses exceptionnelles de matériel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Archives de l'État dans les provinces : personnel ; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	105,200	»
— alloué pour 1912.		101,680	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,520	»

Augmentations réglementaires de traitement.

ART. 24. — *Frais de publication des Inventaires des archives, etc.*
(Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire.)

Il y a lieu de maintenir la charge temporaire : la publication des inventaires sommaires se poursuit, de même que l'inspection des archives communales dans la province d'Anvers.

ART. 25. — *Échanges littéraires internationaux : traitements du personnel. Matériel ; frais d'expédition et d'emballage ; frais divers.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	29,550	»
— alloué pour 1912.		25,450	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,100	»

Amélioration du barème des traitements ; promotions et augmentations réglementaires.

CHAPITRE IV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 28. — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État ; traitements de disponibilité ; indemnités, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,983,680	»
— alloué pour 1912.		1,905,680	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	78,000	»

Cette augmentation est nécessitée partiellement par l'établissement de nouveaux barèmes de traitements pour les fonctionnaires et employés de l'ordre administratif dans les universités de l'État et pour les ingénieurs

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des corps des ponts et chaussées et des mines détachés aux écoles spéciales. D'autre part, la situation d'un certain nombre de membres du personnel enseignant a dû être améliorée. Enfin, l'extension des services universitaires et l'accroissement du nombre des étudiants, qui n'a jamais atteint le chiffre actuel, ont rendu indispensables de nouvelles nominations.

ART. 29. — *Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	752,435	»
— alloué pour 1912.		737,935	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	14,500	»

L'extension des locaux des deux universités de l'État entraîne des frais plus considérables d'entretien du mobilier et de consommation d'eau, de charbon, de gaz et d'électricité; d'autre part, l'augmentation du nombre des étudiants rend insuffisantes les dotations de certaines cliniques et d'autres services.

ART. 31. — *Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	70,000	»
— alloué pour 1912.		60,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Des crédits supplémentaires ont dû être demandés, les années précédentes, pour couvrir l'augmentation des frais de session résultant de l'accroissement du nombre des récipiendaires; il y a lieu de mettre le crédit mieux en rapport avec les besoins dûment constatés.

CHAPITRE V.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 40. — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, etc.*
(Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)

La charge temporaire doit être maintenue, la Commission de réforme de l'enseignement moyen n'ayant pas terminé ses travaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 43. — *Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen, etc.*

Crédit demandé pour 1913.	fr.	116,475	»
— alloué pour 1912.		111,475	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

demandée en vue de l'accroissement de personnel qu'entraînera l'application de la réforme de l'enseignement normal moyen.

ART. 44. — *Matériel des sections normales d'enseignement moyen; etc.*
(Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1913.	fr.	20,000	»
— alloué pour 1912.		14,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

La charge temporaire de 2,000 francs qui figurait au Budget de 1912 doit être portée à 4,000 francs. Cette allocation permettra de compléter l'outillage de dessin de la section normale de Gand et de procurer le même outillage à la section normale de Nivelles.

L'augmentation de 4,000 francs du crédit ordinaire se justifie par l'accroissement des dépenses courantes de matériel dans les diverses sections normales.

ART. 45. — *Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation ; indemnités et rémunérations de toute espèce.*
(Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1913.	fr.	81,000	»
— alloué pour 1912.		75,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

L'organisation d'une session d'examens, en 1913, pour le diplôme de régent ou de régente d'ouvrages manuels, nécessitera une dépense de 6,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 47. — *Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881) et aux écoles moyennes (lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881). Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles).*

Crédit demandé pour 1913	fr.	4,720,180	»
— alloué pour 1912		4,295,080	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	425,100	»

L'application du nouveau barème des traitements des membres du personnel enseignant des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons et pour filles, entraînera, en 1913, une dépense supplémentaire évaluée à 400,000 francs.

Un arrêté royal du 10 juillet 1911 a introduit l'enseignement du travail manuel dans les sections générales des écoles moyennes de l'Etat pour garçons; le programme a été déterminé par un arrêté ministériel du lendemain. Les cours ont été organisés dès l'année scolaire 1911-1912 en première année d'études de la section moyenne; ils seront donnés dans les autres classes en 1912-1913. La rémunération des titulaires de ces cours nouveaux s'élèvera à 25,100 francs.

ART. 49. — *Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	188,908	»
— alloué pour 1912.		178,908	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

demandée en vue d'aider les communes à relever la position pécuniaire de leur personnel enseignant.

ART. 50. — *Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	49,100	»
— alloué pour 1912.		43,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,200	»

Le Gouvernement a décidé de subventionner les écoles moyennes communales pour filles de Braine-le-Comte, Ostende et Spa.

NOTE PRÉLIMINAIRE

ART. 55 (nouveau). — *Frais de publication du vingtième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé : 5,500 francs.

Le libellé suffit à justifier cette dépense périodique, qui a figuré pour la dernière fois au Budget de 1910.

ART. 56 (nouveau). — *Frais de publication de l'annuaire du personnel de l'enseignement moyen de l'État.*

Crédit demandé : 1,300 francs.

Renouvellement de la publication pour laquelle pareil crédit a été porté au Budget de 1908.

ART. 57 (nouveau). — *Musée pédagogique de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

En demandant le crédit de 1,000 francs porté à l'article 118 du Budget de 1912, le Gouvernement annonçait la création du Musée pédagogique de l'enseignement moyen; ce crédit était destiné aux premières dépenses d'installation. Le crédit aujourd'hui demandé supportera les traitements et indemnités du personnel, ainsi que les dépenses de matériel à effectuer en 1913.

CHAPITRE VI.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 60 (57 ancien). — *Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	535,000	»
— alloué pour 1912.		530,850	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,150	»

nécessaire pour accorder, en 1913, les augmentations de traitement réglementaires, par application de l'arrêté royal du 28 mai 1912.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 63 (60 ancien). — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	922,000	»
— alloué pour 1912.		892,250	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	29,750	»

Les causes d'accroissement des dépenses sont : les augmentations de traitements à accorder par application de l'arrêté royal du 14 juin 1911; les frais d'intérims; la confection de diplômes spéciaux, notamment pour l'enseignement des travaux manuels; le dédoublement des cours normaux temporaires, suivis par des instituteurs de plus en plus nombreux, ce qui entraîne de plus grands frais de jurys.

ART. 65 (62 ancien). — *Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	8,000	»
— alloué pour 1912.		6,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

L'extension des services de l'administration de l'enseignement primaire exige l'impression d'un nombre plus considérable de circulaires et de formules ainsi que de tableaux statistiques.

ART. 66 (63 ancien). — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'Etat.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	88,000	»
— alloué pour 1912.		78,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Les locaux de certaines écoles normales de l'Etat sont en mauvais état et le matériel laisse à désirer.

D'autre part, la création, dans toutes les écoles normales, d'une quatrième année d'études, a eu pour effet de relever d'un quart le nombre des élèves et d'augmenter dans la même proportion les besoins ordinaires de ces établissements.

Enfin, le travail manuel a pris, dans ces dernières années, une extension

NOTE PRÉLIMINAIRE.

considérable; la création d'un quatrième degré primaire lui donnera encore plus d'importance; le matériel didactique doit être mis en rapport avec le progrès de cet enseignement.

ART. 70 (67 ancien). — *Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	12,820,000	»
— alloué pour 1912		12,560,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	260,000	»

déterminée d'après les chiffres officiels de la population scolaire et de manière à assurer l'application, en 1913, du règlement général du 20 septembre 1898.

ART. 74 (71 ancien). — *Part de l'État dans les augmentations de traitement légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,800,000	»
— alloué pour 1912		1,740,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	60,000	»

Somme reconnue nécessaire pour permettre la liquidation de la part de l'État dans les augmentations légalement obligatoires qui écherront, en 1913, par application des lois de 1895, 1903, 1904 et 1906.

ART. 79 (76 ancien). — *Service annuel ordinaire des écoles gardiennes, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	3,160,000	»
— alloué pour 1912		3,042,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	118,000	»

déterminée d'après la progression annuelle moyenne des subsides alloués depuis la mise en vigueur du règlement du 21 septembre 1898. Elle permettra d'accorder, pendant l'année 1913, les subsides réglementaires aux écoles gardiennes et aux écoles d'adultes communales, adoptées et privées subsidiées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 80 (77 ancien). — *Suppléments de traitement à accorder aux institutrices gardiennes laïques diplômées, des écoles communales, adoptées et adoptables.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	400,000	»
— alloué pour 1912.		100,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	300,000	»

Le crédit de 100,000 francs alloué pour l'exercice 1912 représentait la dépense se rapportant au quatrième trimestre de cet exercice.

ART. 84 (nouveau). — *Frais de publication du vingt-troisième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1909, 1910 et 1911); achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure; frais divers.*

Crédit demandé : 9,500 francs.

Dépense périodique. Les frais du rapport précédent se sont élevés à fr. 9,477 85. Le libellé a été complété de manière à pouvoir imputer sur le crédit toutes les dépenses qu'entraîneront l'exécution et la distribution de cette publication.

CHAPITRE VII.

BEAUX-ARTS.

Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.

ART. 89 (85 ancien). — *Académies et écoles de dessin : subsides, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	255,000	»
— alloué pour 1912.		245,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Cette augmentation s'explique par le développement normal des établissements subsidiés; d'autre part, de nouvelles écoles se trouvent dans les conditions voulues pour participer aux subsides.

Encouragements en faveur de l'art musical.

ART. 106 (102 ancien). — *Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	190,500	»
— alloué pour 1912.		180,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

nécessaire pour donner de l'extension à l'enseignement et améliorer la position d'agents méritants dont le traitement est stationnaire depuis plusieurs années.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 107 (103 ancien). — *Conservatoire royal de musique de Liège :
dotation de l'État, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	104,835	»
— alloué pour 1912		95,835	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	9,000	»

Cette augmentation permettra de créer un nouveau cours et d'accorder une amélioration de position à certains agents.

ART. 108 (104 ancien). — *Conservatoire royal de musique de Gand :
dotation de l'État, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	66,750	»
— alloué pour 1912		60,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,750	»

destinée à améliorer la situation d'agents dont le traitement est resté stationnaire depuis plusieurs années.

ART. 109 (105 ancien). — *Conservatoire royal flamand
de musique d'Anvers : dotation de l'État, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	65,190	»
— alloué pour 1912		60,595	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,595	»

destinée à couvrir les frais d'organisation de séances musicales au Conservatoire et à améliorer la situation du personnel.

ART. 110 (106 ancien). — *Subsides aux écoles de musique autres qu' les
conservatoires royaux ; subsides aux sociétés musicales, etc. (Y compris
une somme de 13,500 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	213,700	»
— alloué pour 1912		200,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	13,500	»

La charge temporaire de 13,500 francs est destinée à faire face aux dépenses occasionnées par le grand concours bisannuel de composition musicale (Concours de Rome).

NOTE PRELIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.

ART. 114 (110 ancien). — *Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	5,000	»
— alloué pour 1912.		15,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

Suppression de la charge temporaire de 10,000 francs allouée au Budget de 1912 pour la participation de la Belgique aux Jeux Olympiques de Stockholm.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE IX.

SERVICES DIVERS.

ART. 115 (111 ancien). — *Enseignement supérieur. — Construction, amélioration et ameublement des locaux universitaires; matériel et outillage scientifique.*

Crédit demandé : 32,227 francs.

Ce crédit se répartit comme suit :

UNIVERSITÉ DE GAND.

Instituts divers. Placement de filtres devant les chaudières de chauffage.	fr.	4,500	»
Faculté de droit. Mobilier. Peinturage et restauration.		1,000	»
Écoles du génie civil. Renouvellement des stores		2,000	»
Laboratoire d'histologie. Remplacement de microscopes (seconde moitié)		5,000	»
		<hr/>	
		9,500	»
		<hr/>	
A REPORTER.	fr.	9,500	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 9,500 »

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Bibliothèque. Placement de grilles rétractiles aux portes et aux fenêtres. . . fr.	3,247	»
Clinique dermatologique	750	»
Laboratoire de métallurgie. Outillage scientifique	6,000	»
Institut de mécanique appliquée et de physique industrielle. Outillage	1,000	»
Laboratoire de chimie générale. Outillage scientifique	7,230	»
Installation d'une chaufferie à la vapeur dans les ateliers situés à proximité de la bibliothèque et acquisition d'extincteurs « Minimax »	4,500	»
	<hr/>	22,727 »
ENSEMBLE. fr.	32,227	»

ART. 116 (112 ancien). — *Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Il est reconnu nécessaire de construire de nouveaux locaux pour l'école moyenne de garçons de Lokeren. La ville s'est engagée à faire cette construction moyennant un subside de l'État, fixé à 90,000 francs au maximum.

ART. 117 (113 ancien). — *Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école et d'écoles normales.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Le projet de construction de nouveaux locaux pour l'école normale à Verviers a été mentionné pour la première fois au Budget de 1911. Les études préliminaires, entreprises en 1911, n'ont pas donné satisfaction ; elles ont été poursuivies en 1912.

Les dépenses qu'entraîneront cette construction ainsi que les importantes

NOTE PRÉLIMINAIRE.

réparations et les installations nouvelles dans certaines autres écoles normales, seront imputées sur les crédits de 1912 et de 1913, lesquels sont affectés, pour le surplus, aux subsides destinés à la construction et à l'ameublement de maisons d'école primaire.

ART. 118 (114 ancien). — *Participation de la Belgique aux travaux d'exploration hydrographique et biologique, en exécution du programme du Conseil international pour l'exploration de la mer.*

Crédit demandé : 18,000 francs.

Il y a lieu pour la Belgique de continuer sa participation à ces travaux.

ART. 119 (115 ancien). — *Musée des beaux-arts de Saint-Nicolas. — Part d'intervention de l'État. (4^e et dernière annuité.)*

Crédit demandé : 8,500 francs.

Cette somme représente la quatrième et dernière annuité du subside alloué par l'État (33,500 francs) à titre de part d'intervention dans les frais de construction d'un Musée des beaux-arts.

PROJET DE LOI

WETSONTWERP

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Sciences et des Arts et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1913 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de quarante et un millions trente et un mille cent vingt-deux francs fr. 41,031,122 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million cent soixante-huit mille sept cent vingt-sept francs 1,168,727 »

Soit ensemble à la somme de quarante-deux millions cent nonante-neuf mille huit cent quarante-neuf francs. 42,199,849 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ciergnon, le 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Sciences
et des Arts,

Le Ministre des Finances,

P. POULLET.

M. LEVIE.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heit!

Op voordracht van Onze Ministers van Wetenschappen en Kunsten en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Wetenschappen en Kunsten voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van een en veertig miljoen een en dertig duizend honderd twee en twintig frank fr. 41,031,122 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van een millioen honderd acht en zestig duizend zeven honderd zeven en twintig frank. 1,168,727 »

Te zamen op de som van twee en veertig miljoen honderd negen en negentig duizend acht honderd negen en veertig frank. 42,199,849 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Ciergnon, den 10 October 1912.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Wetenschappen
en Kunsten,

De Minister van Financiën,

**BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS
POUR L'EXERCICE 1913.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 *	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité.	627,110 *	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	64,000 *	724,110 *
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	7,000 *	
5	Frais de route et de séjour; missions	5,000 *	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1915 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	180,000 *	
7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1915.	155,000 *	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
1	Jaarwedge van den Minister	21,000 *	
2	Jaarweden der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarweden van beschikbaarheid.	627,110 *	
3	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, kleine uitgaven. Kosten van het <i>bulletin du Ministère</i>	64,000 *	724,110 *
4	Bibliotheek van het Departement : aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; kosten van drukken, innaaien, kartonneeren en verbiuden; opstel van den catalogus; materieel der bibliotheek	7,000 *	
5	Reis- en verblijfkosten; zendingen	5,000 *	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
6	Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, aan gemeenteleeraars en -onderwijzers en aan leden van het onderwijzend personeel der aangenomen en aanneembare lagere scholen, bestuurders, leeraars, stuficmeesters der aangenomen provinciale of vrije normaalscholen en onderwijzers op de aan laatst gemelde toegevoegde oeffenscholen, en ingaande in 1913 of vóór 1 ^o Januari van gemeld jaar. (Onbepaald krediet).	180,000 *	
7	Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeenteleeraars en -onderwijzers verschuldigd (art. 1 der wet van 16 Mei 1876). Penschenkomst van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 ^o Januari 1913.	153,000 *	

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues.	25,000 »	426,397 *
9	Restitution à la Caisse des veuves et orphelins de l'administration de l'Instruction publique des parts de pension payées par elle à la décharge de l'État (loi du 15 mars 1867)	797 »	
10	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	67,600 »	
CHAPITRE III.			
SCIENCES ET LETTRES.			
11	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical) Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> Office international de bibliographie: rédaction et administration Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>W'ordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise) Location de deux tables d'études à la station zoologique et physiologique de Naples et d'une table d'études à la station biologique de Roscoff. Part contributive de la Belgique dans les frais du Bureau central des recherches sismologiques, à Strasbourg. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires, impressions et dépenses diverses pour le service spécial de l'administration des Sciences et des Lettres. (Y compris une somme de 25,000 francs en charge temporaire.)	294,850 »	
12	Institut historique belge de Rome	28,000 »	
15	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . Publication d'une collection des grands écrivains du pays	123,200 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN WETENSCH. EN KUNSTEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Aanmoedigingspremiën aan de pensioenkassen der vrije onderwijzers, ingericht als erkende maatschappijen tot onderlingen bijstand	25,000 .	426,597 .
9	Teruggave aan de Kas voor weduwen en weezen van het bestuur van het Openbaar Onderwijs der deelen van pensioen door haar betaald ter ontlasting van den Staat (wet van 15 Maart 1867)	797 .	
10	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beampten, lagere onderwijzers en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten	67,600 .	
HOOFDSTUK III.			
WETENSCHAPPEN EN LETTEREN.			
11	Toelagen en aanmoedigingen rakende de letterkunde en de wetenschappen; letterkundige, wetenschappelijke of oudheidkundige reizen en zendingen; opleidingen en werken in het belang der wetenschap en der nationale oudheidkunde. Hulpgelden aan in nood zijnde letterkundigen of geleerden of aan familiën van overledene letterkundigen of geleerden. Letterkundige en wetenschappelijke maatschappijen. Vijfjaarlijksche en tienjaarlijksche prijzen ingesteld door koninklijke besluiten van 1 December 1845, 6 Juli 1851, 20 December 1882 en 30 April 1895; kosten voor de jury's Inschrijvingen; aankoop van werken voor de volksbibliotheken. Kosten van het kantoor der Internationale Vereeniging ter bescherming van letter- en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoedigingen aan de toneelletterkunde en toneelkunde (letteren en muziek). Uitgave der <i>Bibliotheca belgica</i> . Internationale dienst van bibliographie; opstel en beheer. Aandeel van België in de kosten tot uitgave van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> . Huurkosten van twee studietafels in het zoologisch en physiologisch gesticht van Napels, en van eene studietafel in het biologisch gesticht van Roscoff. Deelname van België in de kosten van het Middenbureau voor onderzoek betreffende aardbevingen, te Straatsburg. Aankoop en inbinding van wetenschappelijke of letterkundige werken, drukwerk en allerlei uitgaven voor den bijzonderen dienst van het beheer van Wetenschappen en Letteren (inbegrepen eene som van 25,000 frank als tijdelijke last.)	294,850 .	
12	Belgisch historisch Instituut te Rome	28,000 .	
13	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België: jaarwedden en dagloonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid; zitpenningen; onderzoek en beoordeeling van den prijkkamp der stichting De Keyn. Drukkosten; prijzen der wedstrijden. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten. Kosten der koninklijke commissie voor geschiedenis; uitgave der <i>Onuitgegeven Belgische Kronijken</i> ; opstel en uitgave der chronologische tafel der oorkonden, diploma's, opene brieven en andere gedrukte stukken rakende de geschiedenis van België. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i> . Uitgave eener verzameling van 's Lands groote schrijvers.	123,200 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
14	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	58,900 •	1,725,100 •
15	Observatoire royal : personnel; salaires des gens de service; traitements de disponibilité.	157,250 •	
16	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.	100,200 •	
17	Bibliothèque royale : personnel; traitements de disponibilité; rédaction du catalogue général. Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . (Y compris une somme de 10,800 francs en charge temporaire.)	189,450 •	
18	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions. Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . (Y compris une somme de 23,000 francs en charge temporaire.)	509,100 •	
19	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité	125,500 •	
20	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> . (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.)	80,450 •	
21	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel; traitements de disponibilité.	104,550 •	
22	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique. (Y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire.)	14,200 •	
23	Archives de l'État dans les provinces : personnel; traitements de disponibilité	105,200 •	
24	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. Inspection des archives communales. (Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire.)	24,700 •	
25	Échanges littéraires internationaux : traitements du personnel. Matériel; frais d'expédition et d'emballage; frais divers	20,550 •	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN WETENSCH. EN KUNSTEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
14	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde : jaarwedden en dagloonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid; zitpenningen; drukkosten; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der vlaamsche letterkunde	58,900 "	
15	Koninklijke sterrenwacht : personeel; loon der dienstlieden; jaarwedden van beschikbaarheid	157,250 "	
16	Koninklijke sterrenwacht : kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk.	100,200 "	
17	Koninklijke bibliotheek : personeel; jaarwedden van beschikbaarheid; opstel des algemeen catalogus. Uitgave der <i>Bibliographie de Belgique</i> . (Inbegrepen eene som van 10,800 frank als tijdelijke last.)	189,450 "	
18	Koninklijke bibliotheek : materieel en aankopen. Uitgave der <i>Bibliographie de Belgique</i> . (Inbegrepen eene som van 23,000 frank als tijdelijke last.)	509,100 "	1,723,100 .
19	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : personeel en studiekosten der verzamelingen; jaarwedden van beschikbaarheid	123,500 "	
20	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i> (Inbegrepen eene som van 6,000 frank als tijdelijke last.)	80,450 "	
21	Algemeen Rijksarchief te Brussel : personeel; jaarwedden van beschikbaarheid.	104,550 "	
22	Algemeen Rijksarchief te Brussel : materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling. (Inbegrepen eene som van 4,000 frank als tijdelijke last.)	14,200 "	
23	Staatsarchieven in de provinciën : personeel; jaarwedden van beschikbaarheid.	105,200 "	
24	Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> ; inkoopkosten van oorkonden, voortkomende van de archieven, gevallen in handen van bijzonderen; kosten van aankoop of van afschrijven van oorkonden betreffende 's lands geschiedenis; uitgaven voor het materieel der bewaarplaatsen van archieven in de provinciën; toelagen voor de klassering en voor de uitgave der inventarissen van de archieven, toebehoorende aan de provinciën, aan de gemeenten en aan de openbare gestichten; verschillende uitgaven betreffende de archieven. Wederneming van archieven, in handen van vreemde regeeringen gebleven; kosten van klassering, afschrijven, vervoer, enz; inspectie der gemeentearchieven. (Inbegrepen eene som van 4,000 frank als tijdelijke last.)	24,700 "	
25	Internationalc letterkundige uitwisselingen : jaarwedden van het personeel Materieel; kosten van verzending en inpakking; verschillende kosten	20,550 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IV. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
26	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . .	1,000	•
27	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000	•
28	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire.	1,035,680	•
29	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques Subsidés pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants	752,435	•
30	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses Commission pour faciliter l'établissement à l'étranger des diplômés des universités belges; frais divers et indemnité du secrétaire; bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires	122,000	•
51	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	70,000	•
52	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers	5,000	•
53	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale (art 17, litt. f de la loi du 12 avril 1894).	9,500	•
54	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,000	•
55	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	5,100	•
56	Commission d'entérinement des diplômes académiques; indemnité du secrétaire adjoint.	2,000	•
37	Frais du concours universitaire: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	18,000	•
58	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000	•
			2,992,715 •

BEGROOTING VAN HET MIN VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK IV.			
HOOGER ONDERWIJS.			
26	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : jaarwedde van den secretaris	1,000 *	
27	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten	2,000 *	
28	Jaarwedden van het onderwijzend en het besturend personeel van 's Staats beide hoogeschoolen; jaarwedden van beschikbaarheid; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met eenen dienst buiten de hoogeschool. Vergoeding der diensten bewezen door personen die niet van het personeel der hoogeschoolen deel uitmaken	1,085,680 *	
29	Materieel van 's Staatshoogeschoolen en harer aanhoorigheden, de cliëkdienst inbegrepen. Toelagen tot aanmoediging, op de hoogeschoolen, van de beweging ten voordeele van lichamelijke opleiding der studenten	752,455 *	
30	Hoogeschool-beurzen; reisbeurzen; gebeurlijke toelagen ten voordeele der bekroonden, die geen dezer beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dezer beurzen. Commissie tot het vergemakkelijken der plaatsing in den vreemde der diplomeerden der belgische hoogeschoolen; allerlei kosten en vergoeding aan den secretaris; reisbeurzen voor houders van wetenschappelijke universiteits diploma's	122,000 *	
31	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : reiskosten en zitpenningen aan de leden der jury's	70,000 *	2,992,715 *
32	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : materieel; loon der deurwaarders	5,000 *	
33	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 rakende de begeving der academische graden en het programma der universiteits-examens : reiskosten en zitpenningen van de leden der jury. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken (art. 17, litt. f, der wet van 12 April 1894)	9,500 *	
34	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwaarder en verschillende kosten. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken	1,000 *	
35	Bekrachtigingscommissie der academische diploma's : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der commissie	5,100 *	
36	Bekrachtigingscommissie der academische diploma's : vergoeding aan den hulpsecretaris	2,000 *	
37	Kosten van den universiteitswedstrijd : druk van de bekroonde verhandelingen en andere schriften der hoogeschoolen aanbelangende	18,000 *	
38	Toelagen om de uitgave aan te moedigen der werken van de leden van het personeel der hoogeschoolen en om te voorzien in de kosten der zendingen die hoofdzakelijk het belang van het hooger onderwijs beoogen. Inschrijvingen	21,000 *	

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
ENSEIGNEMENT MOYEN			
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitements du secrétaire et du bibliothécaire	2,000 .	
40	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. Frais de la Commission de réforme de l'enseignement moyen (<i>Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire</i>)	12,920 .	
41	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : traitements du personnel, indemnités	65,900 .	
42	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau.	20,000 .	
43	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège.	116,475 .	
44	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. (<i>Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire.</i>)	20,000 .	
45	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce. (<i>Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.</i>)	81,000 .	5,463,083 .
46	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	2,800 .	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN WETENSCH. EN KUNSTEN (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK V.			
MIDDELBAAR ONDERWIJS.			
39	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : jaarwedden van den secretaris en van den bibliothecaris	2,000 .	
40	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden van den raad; druk, autographien, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten. Kosten van de Commissie tot hervorming van het middelbaar onderwijs (<i>Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i>)	12,920 .	
41	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid, het onderricht der gymnastiek en van het muziek; nazicht van de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs; jaarwedden van het personeel, vergoedingen.	65,900 .	
42	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid en het onderricht der gymnastiek en van het muziek (gemeenzde dienst met het beheer van lager onderwijs); nazicht van de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten; vergoedingen; zendingen; kantoorkosten	20,000 .	
43	Jaarwedden of vergoedingen voor het personeel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik	116,475 .	
44	Materieel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik. (<i>Inbegrepen eene som van 4.000 frank als tijdelijke last.</i>)	20,000 .	
45	Examenjury's van het middelbaar onderwijs : reis- en vacatiekosten, zitpenningen; allerhande vergoedingen en vergoedingen (<i>Inbegrepen eene som van 6,000 frank als tijdelijke last.</i>)	81,000 .	8,465,085 .
46	Examenjury van het middelbaar onderwijs : materieel	2,800 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
47	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881) et aux écoles moyennes (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881). Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	4,720,180 *	
48	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées	54,500 *	
49	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le payement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	188,908 *	
50	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	49,100 *	
51	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers	50,500 *	
52	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000 *	
53	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	85,000 *	
54	Publication d'ouvrages classiques; encouragements; subsides; souscriptions; acquisition d'ouvrages et achats divers intéressant le service spécial de l'enseignement moyen; frais d'impressions intéressant exclusivement ce service; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage	20,000 *	
55	Frais de publication du vingtième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	5,500 »	
56	Frais de publication de l'annuaire du personnel de l'enseignement moyen de l'État	1,500 *	
57	Musée pédagogique de l'enseignement moyen	5,000 *	
CHAPITRE VI.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
58	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000 *	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
47	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, bijschoolgeld, enz.) aan de koninklijke atheneums (wetten van 1 Juni 1850 en van 15 Juni 1881) en aan de middelbare scholen (wetten van 1 Juni 1850 en van 15 Juni 1881). Vergoedingen aan leden van het personeel der atheneums en der middelbare scholen van den Staat bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafenis-kosten)	4,720,180	»
48	Beurzen voor de leerlingen der middelbare scholen van den Staat en der aangenomen middelbare scholen	34,500	»
49	Gemeente- of provinciegestichten van middelbaar onderwijs van 1 ^o en van 2 ^o graad, voor jongens: toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid der professors van het voormalig gemeentecollege van IJperen, afgeschafte	188,908	»
50	Gemeentelijke middelbare onderwijsgestichten voor meisjes: toelagen.	49,100	»
51	Algemeene wedstrijd onder de gestichten van middelbaar onderwijs: zitpenningen, reis- en verblijfkosten der afgevaardigden; vergoedingen aan de leden der jury's; aan de personen aan die jury's toegevoegd. Drukkwerk, leveringen en onderscheidene kosten	50,500	»
52	Vergoeding aan eenen leeraar van het middelbaar onderwijs van den 1 ^o graad, die buiten bediening is	2,000	»
53	Jaarwedden van beschikbaarheid van leden van het beheerend en onderwijzend personeel der normaalgestichten voor middelbaar onderwijs, der gestichten voor middelbaar onderwijs onder leiding van den Staat en der opzichters van die gestichten	85,000	»
54	Uitgave van schoolboeken; aanmoedigingen; toelagen; inschrijvingen; aankoop van boekwerken en allerlei aankopen voor den bijzonderen dienst van het middelbaar onderwijs; drukkosten betreffende uitsluitend gemelden dienst; zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs; vergoedingen; reiskosten.	20,000	»
55	Drukkosten van het twintigste driejaarlijksch verslag over den toestand van het middelbaar onderwijs	5,500	»
56	Drukkosten van het jaarboek van het personeel van het Staatsmiddelbaar onderwijs.	1,500	»
57	Pedagogisch Museum van het middelbaar onderwijs	5,000	»
HOOFDSTUK VI			
LAGER ONDERWIJS.			
58	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: jaarwedde van de secretarissen en van den boekbewaarder	2,000	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres ; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	4,500	
60	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements de disponibilité.	535,000	
61	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire	221,500	
62	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	121,100	
65	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires; 2° pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiaires. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidies aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	922,000	
64	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire (1884-1895). Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frœbéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	35,000	
65	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	8,000	
66	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État.	88,000	
67	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidies aux écoles normales agréées	500,000	
68	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiaires, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers	207,000	
			27,227,850

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
59	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: reiskosten der leden; aanwezigheidspenningen aan de leden en aan de ambtenaren, geroepen om deel te nemen aan de werkzaamheden van den Raad; druk, autographiën, kopieën en andere door hooger genoemden Raad bevolen werken; aankoop van boekwerken, inbinding, onderscheidene kosten en uitgaven	4,500 *	
60	Jaarwedden van de opziensers, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen; jaarwedden der hoofdopziensers; jaarwedden der kantonnale opziensers. Jaarwede van den agent controleur der ontwerpen voor schoolgebouwen. Jaarwedden van beschikbaarheid	555,000 *	
61	Reiskosten van de opziensers, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen. Gevallijke vergoedingen voor het bezoek der scholen en andere diensten: 1 ^o aan de hoofdopziensers; 2 ^o aan de kantonnale opziensers; 3 ^o aan de afgevaardigde opziensters. Vergoedingen voor verblijf aan kantonnale opziensers; reiskosten van den agent controleur der ontwerpen voor schoolgebouwen; levering van drukwerk en autographiën voor den dienst van het schooltoezicht	221,500 *	
62	Jaarwedden van de diocesane hoofdopziensers en diocesane opziensers der lagere scholen. Reis- en verblijfkosten van de afgevaardigden der hoofden van de protestantsche en israëlitische eerediensten	121,100 *	
63	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel van 's Staatsnormaalgestichten. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalgestichten van den Staat. Tijdelijke normaalleergangen en inleningvoordrachten: 1 ^o ten bate van het personeel van het toezicht en der lagere normaalscholen; 2 ^o ten bate der onderwijzers en onderwijzeressen der gemeente-aangenomen en vrije gesubsidieerde scholen. Vergoedingen aan de leden der jury's belast met het afnemen der examens van bekwaamheid voor het onderwijs van verschillende vakken in de tijdelijke normaalleergangen onderwezen. Kosten van verschillende jaarloelagen aan de bestuurders der normaalgestichten om een deel der kosten van de toepassingskosten te dekken.	922,000 *	
64	Kosten der aannemingsjury's in de lagere normaalscholen van den Staat; kosten der middelenjury's in de normaalscholen van den Staat, assende in de aangenomen normaalscholen; kosten der examenjury's voor onderwijzers, ingericht krachtens artikel 9 der organieke wet op het lager onderwijs (1888-1895). Kosten der examenjury voor het getuigschrift van geschiktheid tot het ambt van kantonnale opziener van het lager onderwijs; kosten der Fröbel-leergangen en der jury's belast met het bekrachtigen of het afleveren van het diploma van bewaarschool-onderwijzeres.	55,000 *	
65	Drukwerk, aankoop van registers en onderscheidene behoeften voor den bijzonderen dienst des beheers van lager onderwijs.	8,000 *	
66	Verbetering en huur der lokalen en materieel van 's Staats lagere normaalscholen.	88,000 *	
67	Beurzen voor de leerlingen van 's Staatsnormaalscholen en van de aangenomen normaalscholen. Toelagen aan de aangenomen normaalscholen.	500,000 *	
68	Kosten der onderwijzers-vergaderingen. Belooningen aan de lagere onderwijzers van de gemeente-, aangenomen of ondersteunde scholen, die met het beste gevolg het theoretisch en practisch onderwijs van de beginselen van landbouw geven; kosten van bezoek der scholen door de mededeelende onderwijzers gehouden; kosten der jury; verschillende kosten	207,000 *	27,227,850

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
69	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000 »	
70	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique de 1844-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	12,820,000 »	
71	Suppléments de traitement à accorder, en attendant la révision de la loi organique sur l'enseignement primaire, aux instituteurs communaux ainsi qu'aux instituteurs adoptés et adoptables autres que ceux visés par l'article 14, § 4, de la loi du 15 septembre 1895, sur des bases fixées par arrêté royal.	4,000,000 »	
72	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique de 1844-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné. (Une somme de 50,000 francs au maximum pourra être transférée de l'article 72 à l'article 70).	920,000 »	
73	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales, adoptées ou privées subsidiées, pour garçons.	25,000 »	
74	Part de l'Etat dans les augmentations de traitement légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1915 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs.	1,800,000 »	
75	Part de l'Etat dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs communaux ou adoptés, malades, pour l'exercice 1915 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs.	145,000 »	
76	Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés, pour 1915 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs.	125,000 »	
77	Subside compensateur aux écoles primaires libres inspectées réunissant les conditions déterminées par l'article 19 de la loi organique de 1895.	1,000,000 »	
78	Part de l'Etat dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial.	10,000 »	
79	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 79 à l'article 70 et vice versa.)	5,160,000 »	
80	Suppléments de traitement à accorder aux institutrices gardiennes laïques diplômées des écoles communales, adoptées et adoptables.	400,000 »	
81	Musée scolaire national; personnel; traitements et indemnités.	9,200 »	
82	Musée scolaire national; matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	4,300 »	
83	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	55,950 »	
84	Frais de publication du vingt-troisième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1909, 1910 et 1911); achat et envoi d'exemplaires; frais de relure; frais divers.	9,500 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN WETENSCH. EN KUNSTEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
69	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en model-ontwerpen.	100,000	»
70	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs: toelagen te verdeelen, overeenkomstig alinea's 1, 2 en 3 van artikel 8 der organieke wet 1884-1895, onder de gemeentescholen, de aangenomen scholen, en de niet aangenomen bijzondere scholen, welke de wettelijke voorwaarden tot aanneming vereenigen.	12,820,000	»
71	Bijweden, in afwachting van de herziening der wet tot regeling van het lager onderwijs, te verleenen aan gemeentelijke, alsmede aan aangenomen en aanneembare onderwijzers, buiten diegene bedoeld onder artikel 14, § 4, der wet van 15 September 1895, op bij koninklijk besluit bepaalde grondslagen.	4,000,000	»
72	Aanvullende toelagen, te verleenen in uitvoering van alinea's 4, 5, 6 en 7 van artikel 8 der organieke wet 1884-1895: 1 ^o aan de gemeenten; 2 ^o aan de scholen ambtshalve aangenomen, waarvan de aanneming ten einde liep krachtens gezegte wet — Buitengewone toelagen te verleenen in geheel bijzondere gevallen, bij toepassing van alinea 8 van voormeld artikel. <i>Eene som van ten hoogste 50,000 frank mag overgedragen worden van artikel 72 op artikel 70.</i>	920,000	»
73	Toelagen voor het onderwijs van den handenarbeid in de lagere gemeente-, aangenomen of bijzondere ondersteunde scholen voor jongens.	25,000	»
74	Aandeel van den Staat in de wettelijk verplichte verhoogingen van jaarwedde, verleend aan gemeente- of aangenomen onderwijzers, voor het dienstjaar 1915 en uitzonderlijk voor vroegere dienstjaren.	1,800,000	»
75	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleend aan de tusschentijdige onderwijzers, die zieke gemeente- of aangenomen onderwijzers vervangen, voor het dienstjaar 1915 en uitzonderlijk voor vroegere dienstjaren.	145,000	»
76	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid van lagere gemeente- of aangenomen onderwijzers, voor 1915 en uitzonderlijk voor vorige dienstjaren.	125,000	»
77	Vergeldende toelage aan de lagere vrije scholen waarop toezicht wordt gehouden die beantwoorden aan de eischen bepaald bij artikel 19 der wet tot inrichting van 1895.	1,000,000	»
78	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs gegeven door de afgevaardigden van de belienaars der eerediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, in geval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat.	10,000	»
79	Gewone jaarlijksche dienst der bewaarscholen. — Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen. (<i>Orden. desgevallende, toegelaten de overdrachten van artikel 79 op artikel 70, en omgekeerd.</i>)	5,160,000	»
80	Bijweden te verleenen aan de wereldlijke gediplomeerde bewaarschoolonderwijzeressen van de gemeentelijke, aangenomen en aanneembare scholen.	400,000	»
81	Nationaal Schoolmuseum: personeel; jaarwedden en vergoedingen.	9,200	»
82	Nationaal Schoolmuseum: materieel; bestuurskosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders.	4,500	»
85	Schriften het lager onderwijs aanbelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de boekeries der normaalscholen en voor de kantonale boekeries. Kosten van de bibliotheken der kantonale vergaderingen en der kantonale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; kosten voor het drukken van catalogi; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met de bewaring der boekeries en der wetenschappelijke verzamelingen. Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het lager onderwijs.	55,950	»
84	Drukkosten van het drie en twintigste driejaarlijksch verslag over den toestand van het lager onderwijs (jaren 1909, 1910 en 1911); aankoop en verzending van exemplaren; inbinding; allerlei kosten.	9,500	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
85	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000	
86	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	100 000	
87	Conseil supérieur des beaux-arts. Traitement du secrétaire. Frais divers	2,000	
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
88	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	153,405	
89	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement	255,000	
90	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	10,000	
91	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	1,000	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VII.			
SCHOONE KUNSTEN.			
<i>Aanmoedigen aan de beeldende en graphische kunsten.</i>			
85	Bestellingen en aankopen van werken van levende of sedert niet langer dan tien jaren overleden Belgische en vreemde kunstenaars; toelagen aan de oprubare gestichten, aan de gemeenten en aan de provinciën om bij te dragen tot bestelling of aankoop van kunstwerken; gewrochten van muurschildering, met medehulp der gemeenten en der belanghebbende gestichten. Aanmoedigen voor de plaatsnijkunst en het graveeren van gelenkpenningen, voor uitgaven betreffende de schoone kunsten en de oudheidkunde; toelagen; opgravingen in het belang van kunst en oudheidkunde; inschrijvingen op en aankopen van werken, belangrijk voor kunst of oudheidkunde; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het bestuur van schoone kunsten; kosten van ontvangst, uitpakking en herverpakking, enz., van kunstwerken, tot onderzoek of anderszins gezonden; aandeel van het bestuur van schoone kunsten in de kosten van het wederlandsch verbond van Bern tot bescherming der letterkundige werken en kunstgewrochten; verschillende uitgaven. Toelagen aan kerkfabrieken ten titel van aanmoediging, voor de uitvoering van god-dienstige meubelvoorwerpen van een erkend kunstkarakter. Toelagen en aanmoedigen aan kunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde en in het land, in het belang hunner studiën; zendingen; hulpgelden aan famliën van overleden kunstenaars	275,000	»
86	Algemeene tentoonstellingen van schoone kunsten; deel van tusschenkomst van den Staat in de kosten van aankoop, voor de plaatselijke museums, van naar de tentoonstellingen gezonden kunstgewrochten. Toelagen aan de maatschappijen, ingesteld tot aanmoediging der schoone kunsten, aan de plaatselijke tentoonstellingen, aan de tentoonstellingen ingericht buiten het land in het belang der Belgische School.	100,000	»
87	Hoogere Raad voor schoone kunsten. Jaarwedde van den secretaris. Verschillende uitgaven.	2,000	»
<i>Aanmoedigen ten voordeele van het onderwijs der beeldende en graphische kunsten.</i>			
88	Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor schoone kunsten te Antwerpen: begiffing van den Staat, bestemd met de toelagen der stad Antwerpen, om de uitgaven te dekken zoowel voor het personeel als voor het materieel en de aankopen voor het museum van oude kunst	155,405	»
89	Academiën en teekenscholen: toelagen, aankoop van eerepenningen en boeken. Aankoop en onderhoud van modellen voor het onderwijs	255,000	»
90	Opzicht der academiën en teekenscholen; geschriften en andere werken, bijzonder tot den dienst der academiën en scholen behoorende	10,000	»
91	Verbeteringsraad van het onderwijs der teekenkunst	1,000	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
92	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 *	
93	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	38,937 *	
94	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	20,000 *	
<i>Musées royaux et musée Wiertz.</i>			
95	Musées royaux de peinture et de sculpture et musée Wiertz. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance	77,350 *	
96	Musées royaux de peinture et de sculpture: matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus	115,700 *	
97	Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections	174,000 *	
98	Musées royaux du Cinquantenaire: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	159,000 *	
<i>Monuments publics.</i>			
99	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	56,000 *	
<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
100	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	125,000 *	
101	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	200,000 *	2,460,367 *
102	Commission royale des monuments. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité.	14,300 *	
103	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication.	22,700 *	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN WETENSCH. EN KUNSTEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
92	Toelagen aan jonge kunstocfenaren om ze te ondersteunen in huone studiën	17,000 .	
93	Groote prijskampen van schilder-, beeld-, bouw- en plaatsrijkunde; pensioenen der bekroonden; kosten betreffende deze prijskampen; werkhuizen te Rome	58,957 .	
94	Namaking van kunstvoorwerpen, bestemd voor de internationale ruilingen en kosten rakende deze ruilingen; verschillende uitgaven	20,000 .	
<i>Koninklijke museums en Wiertz-Museum.</i>			
95	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst en Wiertz-Museum. Personeel : jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid; kosten van toezicht	77,550 .	
96	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst: materieel en aankopen; drukkosten der katalogen; verschillende en onvoorziene kosten. — Wiertz-Museum : materieel; verschillende en onvoorziene kosten	115,700 .	
97	Koninklijke museums van het Jubelpark. Personeel : jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid; studiekosten der verzamelingen	174,000 .	
98	Koninklijke museums van het Jubelpark : materieel en aankopen. Aanwezigheidspenningen aan de leden der Commissie van toezicht en der Afdelingscomiteiten. Kosten van drukken en verkoop van den kataloog. Verschillende uitgaven	159,000 .	
<i>Openbare monumenten.</i>			
99	Gedenkteekens op te richten aan beroemde Belgen; toelagen aan de steden en aan de provinciën; gedenkpenningen ter vereeuwiging van merkwaardige gebeurtenissen.	36,000 .	
<i>Herstelling van monumenten en bewaring van kunstwerken.</i>			
100	Toelagen aan de provinciën, de steden en de gemeenten, welke middelen ontoereikend zijn tot het herstellen der monumenten; toelagen voor de herstelling en het behoud van voorwerpen van kunst en oudheid toebehoorende aan de openbare besturen, aan de kerken, enz.; onderhoudswerken aan 's Rijks eigendommen die een uitsluitelijk historisch of artistiek belang opleveren. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen en werken.	125,000 .	
101	Toelagen aan de provinciën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunstkarakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen	200,000 .	2,160,367 .
102	Koninklijke Commissie van monumenten. Personeel : jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid	14,300 .	
103	Koninklijke Commissie van monumenten : aanwezigheidspenningen der leden; reiskosten van de leden, van den secretaris en van twee teekenaars; boekverzameling, mobiliair, verwarming, drukwerk, kantoorkosten, aankoop van instrumenten; verslag van de algemeene vergaderingen; vergoedingen aan de suelschrijvers en kosten van uitgave.	22,700 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
104	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	7,500	•
105	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses.	2,500	•
<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
106	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	190,500	•
107	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	104,835	•
108	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	66,750	•
109	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	65,190	•
110	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 13,500 francs en charge temporaire)	213,700	•
111	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	11,000	•
112	Part de l'État dans les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts	2,000	•
CHAPITRE VIII.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
113	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch. (Arrêté royal du 9 février 1911.) Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,500	•
114	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique	5,000	•
TOTAL fr.			41,031,122 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN WETENSCH. EN KUNSTEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
104	Reis- en verblijfkosten en aanwezigheidspenningen van de drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de Koninklijke Commissie van kunsten en monumenten; reis- en verblijfkosten der briefwisselende leden dezer Commissie . . .	7,500	•
105	Bulletijn der Commissiën van kunst en oudheid : opstel, uitgave; verschillende uitgaven. <i>Aanmoedigingen voor de toonkunde.</i>	2,500	•
106	Koninklijk conservatorium van Brussel : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel. — Leergang voor de eerste beginselen der toonkunde.	190,500	•
107	Koninklijk conservatorium van Luik : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel	104,835	•
108	Koninklijk conservatorium van Gent : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel	66,750	•
109	Koninklijk Vlaamsch conservatorium van Antwerpen : toelage van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	65,100	•
110	Toelagen aan andere muziekscholen dan de koninklijke conservatoria; toelagen aan de muziekgenootschappen. Aankoop van boeken en van medailles, bestemd voor de bekroonden in de prijskampen en voor de leerlingen der muziekscholen. Studiebeurzen ten voordeele der leerlingen van koninklijke conservatoria en andere muziekscholen. Toelagen en aanmoedigingen aan toonkunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in de vreemde tot ontwikkeling van hun talent; zendingen; toelagen en inschrijvingen ten voordeele van toonkundige uitgaven of uitvoeringen van muzikale werken; nationale concerten; hulp gelden aan familiën van gestorven kunstenaars. Aanmoediging voor de muzikale tooneelkunde. Uitgave der werken van oude Belgische toonzetters; kosten der groote prijskampen van muzikale toonzetting; jaargelden der bekroonden in deze prijskampen. Verschillende uitgaven (<i>Inbegrepen eene som van 13,500 frank als tijdelijke last.</i>)	213,700	•
111	Toezicht der muziekscholen. — Verbeteringsraad der muzikale studiën	11,000	•
112	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het besturend en onderwijzend personeel der gestichten van gemeente-onderwijs, afhangende van het bestuur van Schoone Kunsten.	2,000	•
HOOFDSTUK VIII.			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
115	Hulpgelden te verleen voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan familiën van overleden ambtenaren en beambten of van gepensioneerde agenten van het hoofdbestuur welke zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden. Jaarlijksche en levenslange rente van 2,500 frank verschuldigd op grond van de door den heer Vermeersch aan de Staat gedane erfgift (Koninklijk besluit van 9 Februari 1911.) Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet beschreven	8,500	•
114	Toelagen aan de verbonden der Belgische turngenootschappen	5,000	•
	TOTAAL . . . fr.		41,031,122 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE IX.			
SERVICES DIVERS.			
115	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration et ameublement des locaux universitaires; matériel et outillage scientifique	52,227 »	
116	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	110,000 »	
117	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école et d'écoles normales.	1,000,000 »	1,168,727 »
118	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration hydrographique et biologique en exécution du programme du Conseil international pour l'exploration de la mer.	18,000 »	
119	Musée des beaux-arts de Saint-Nicolas. — Part d'intervention de l'État (4 ^e et dernière annuité)	8,500 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS. . . fr.			42,199,849 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Sciences et des Arts,
P. POULIET.

Le Ministre des Finances,
M. LEVIE.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN WETENSCH. EN KUNSTEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK IX.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
115	Hooger onderwijs. — Opbouw, verbetering en meubilering van universiteit's lokalen; materieel en wetenschappelijke uitrusting	52,227 »	
116	Middelbaar onderwijs. — Opbouw en meubilering van lokalen	110,000 »	
117	Lager onderwijs. — Opbouw, meubilering, enz., van lokalen voor scholen. en normaal-scholen.	1,000,000 »	1,168,727 »
118	Deelneming van België aan de ontdekkings werken van waterbeschrijving en levenleer in uitvoering van het programma van den Internationalen Raad van Zeeonderzoek	18,000 »	
119	Museum voor schoone kunsten van Sint-Nicolaes. — Bijdrage van den Staat (4 ^e en laatste annuïteit)	8,500 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN. . (f.			42,199,849 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 10 October 1912.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Wetenschappen en Kunsten,
P. POULLET.

De Minister van Financiën,
M. LEVIE.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1913

BUDGET DE L'EXERCICE 1915.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																					
CHAPITRE 1^{er}.																																																																																																																					
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																					
1	•	Traitement du Ministre			618,307																																																																																																																
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service			618,307																																																																																																																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 50%;">NOMBRE actuel d'agents. (1^{er} juill. 1914.)</th> <th colspan="2" style="width: 30%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th rowspan="2" style="width: 20%;">DÉPENSES.</th> </tr> <tr> <th style="width: 15%;">Minimum.</th> <th style="width: 15%;">Maximum.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>12,000 14,400</td><td>12,000</td></tr> <tr><td>Directeurs généraux</td><td>4</td><td>10,000 15,200</td><td>45,100</td></tr> <tr><td>Directeurs</td><td>9</td><td>7,500 10,200</td><td>75,750</td></tr> <tr><td>Chefs de division</td><td>9</td><td>6,000 8,400</td><td>57,000</td></tr> <tr><td>Chefs de bureau</td><td>15</td><td>4,800 6,480</td><td>72,200</td></tr> <tr><td>Bibliothécaire</td><td>1</td><td>4,600 6,480</td><td>5,400</td></tr> <tr><td>Économiste des bureaux</td><td>1</td><td>5,600 7,480</td><td>5,600</td></tr> <tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>14</td><td>3,500 5,880</td><td>56,800</td></tr> <tr><td>Rédacteurs</td><td>21</td><td>2,400 3,840</td><td>53,700</td></tr> <tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>10</td><td>2,800 4,200</td><td>36,000</td></tr> <tr><td> Id. de 2^e id.</td><td>9</td><td>2,200 3,480</td><td>22,450</td></tr> <tr><td> Id. de 3^e id.</td><td>13</td><td>1,600 2,760</td><td>27,350</td></tr> <tr><td>Dactylographes</td><td>8</td><td>1,600 4,200</td><td>15,000</td></tr> <tr><td>Expéditionnaires</td><td>3</td><td>1,400 2,940</td><td>4,900</td></tr> <tr><td>Expéditeurs</td><td>6</td><td>1,300 3,120</td><td>11,700</td></tr> <tr><td>Huissiers de 1^{re} classe</td><td>5</td><td>2,400 5,120</td><td>13,060</td></tr> <tr><td> Id. de 2^e —</td><td>3</td><td>2,000 2,760</td><td>5,800</td></tr> <tr><td> Id. de 3^e —</td><td>2</td><td>1,400 2,280</td><td>3,300</td></tr> <tr><td>Messagers</td><td>10</td><td>1,300 2,640</td><td>14,800</td></tr> <tr><td>Concierges</td><td>2</td><td>800 1,680</td><td>2,100</td></tr> <tr><td>Garçons de bureau</td><td>5</td><td>1,300 1,920</td><td>6,700</td></tr> <tr><td>Nettoyeuses</td><td>11</td><td>700 1,080</td><td>9,150</td></tr> <tr><td>Agents hors cadre</td><td>5</td><td>900 5,880</td><td>19,880</td></tr> <tr><td>Agents temporaires</td><td>5</td><td>700 2,200</td><td>6,900</td></tr> <tr><td>Indemnités diverses</td><td>»</td><td>»</td><td>16,820</td></tr> <tr><td>Augmentations de traitement. Nominations, promotions (1912-1915)</td><td>»</td><td>»</td><td>18,757</td></tr> <tr><td colspan="3"></td><td style="border-top: 1px solid black;">618,307</td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE actuel d'agents. (1 ^{er} juill. 1914.)	TRAITEMENTS annuels.		DÉPENSES.	Minimum.	Maximum.	Secrétaire général	1	12,000 14,400	12,000	Directeurs généraux	4	10,000 15,200	45,100	Directeurs	9	7,500 10,200	75,750	Chefs de division	9	6,000 8,400	57,000	Chefs de bureau	15	4,800 6,480	72,200	Bibliothécaire	1	4,600 6,480	5,400	Économiste des bureaux	1	5,600 7,480	5,600	Sous-chefs de bureau	14	3,500 5,880	56,800	Rédacteurs	21	2,400 3,840	53,700	Commis de 1 ^{re} classe	10	2,800 4,200	36,000	Id. de 2 ^e id.	9	2,200 3,480	22,450	Id. de 3 ^e id.	13	1,600 2,760	27,350	Dactylographes	8	1,600 4,200	15,000	Expéditionnaires	3	1,400 2,940	4,900	Expéditeurs	6	1,300 3,120	11,700	Huissiers de 1 ^{re} classe	5	2,400 5,120	13,060	Id. de 2 ^e —	3	2,000 2,760	5,800	Id. de 3 ^e —	2	1,400 2,280	3,300	Messagers	10	1,300 2,640	14,800	Concierges	2	800 1,680	2,100	Garçons de bureau	5	1,300 1,920	6,700	Nettoyeuses	11	700 1,080	9,150	Agents hors cadre	5	900 5,880	19,880	Agents temporaires	5	700 2,200	6,900	Indemnités diverses	»	»	16,820	Augmentations de traitement. Nominations, promotions (1912-1915)	»	»	18,757				618,307	
NOMBRE actuel d'agents. (1 ^{er} juill. 1914.)	TRAITEMENTS annuels.			DÉPENSES.																																																																																																																	
	Minimum.	Maximum.																																																																																																																			
Secrétaire général	1	12,000 14,400	12,000																																																																																																																		
Directeurs généraux	4	10,000 15,200	45,100																																																																																																																		
Directeurs	9	7,500 10,200	75,750																																																																																																																		
Chefs de division	9	6,000 8,400	57,000																																																																																																																		
Chefs de bureau	15	4,800 6,480	72,200																																																																																																																		
Bibliothécaire	1	4,600 6,480	5,400																																																																																																																		
Économiste des bureaux	1	5,600 7,480	5,600																																																																																																																		
Sous-chefs de bureau	14	3,500 5,880	56,800																																																																																																																		
Rédacteurs	21	2,400 3,840	53,700																																																																																																																		
Commis de 1 ^{re} classe	10	2,800 4,200	36,000																																																																																																																		
Id. de 2 ^e id.	9	2,200 3,480	22,450																																																																																																																		
Id. de 3 ^e id.	13	1,600 2,760	27,350																																																																																																																		
Dactylographes	8	1,600 4,200	15,000																																																																																																																		
Expéditionnaires	3	1,400 2,940	4,900																																																																																																																		
Expéditeurs	6	1,300 3,120	11,700																																																																																																																		
Huissiers de 1 ^{re} classe	5	2,400 5,120	13,060																																																																																																																		
Id. de 2 ^e —	3	2,000 2,760	5,800																																																																																																																		
Id. de 3 ^e —	2	1,400 2,280	3,300																																																																																																																		
Messagers	10	1,300 2,640	14,800																																																																																																																		
Concierges	2	800 1,680	2,100																																																																																																																		
Garçons de bureau	5	1,300 1,920	6,700																																																																																																																		
Nettoyeuses	11	700 1,080	9,150																																																																																																																		
Agents hors cadre	5	900 5,880	19,880																																																																																																																		
Agents temporaires	5	700 2,200	6,900																																																																																																																		
Indemnités diverses	»	»	16,820																																																																																																																		
Augmentations de traitement. Nominations, promotions (1912-1915)	»	»	18,757																																																																																																																		
			618,307																																																																																																																		
	b.	Traitements de disponibilité			8,803																																																																																																																
A REPORTER. . . fr.																																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	.	.	21,000	21,000 .	
627,110	612,110	15,000	.	515,110	520,045 54	
648,110	633,110	15,000	.	536,110	541,045 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
			REPORT. . . fr.
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses	62,000 »
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	2,000 »
4	»	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	
5	»	Frais de route et de séjour; missions	
		TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. . . . fr.	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées, et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1913 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>).	
7	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876)	7,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1913	146,000 »
8	»	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues	
9	»	Restitution à la Caisse des veuves et orphelins de l'administration de l'Instruction publique des parts de pensions payées par elle à la décharge de l'État (loi du 13 mars 1867)	
10	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
648,110	633,110	15,000	»	556,110	541,045 54	
64,000	64,000	»	»	63,813 20	63,999 51	
7,000	7,000	»	»	7,000	7,000	
5,000	5,000	»	»	5,184 80	4,550 54	
724,110	709,110	15,000	»	612,110	616,593 59	
AUGMENTATION. . fr.		15,000				
180,000	163,000	15,000	»	145,000	158,967 11	
185,000	183,000	»	2,000	158,000	157,292 22	
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	
797	797	»	»	797	797	
67,600	67,600	»	»	67,600	67,588	
426,597	415,597	15,000	2,000	396,597	409,644 55	
AUGMENTATION. . fr.		15,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
CHAPITRE III.																							
SCIENCES ET LETTRES.																							
11	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale	45,000 »																				
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés	4,500 »																				
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	45,000 »																				
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 4 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1893; frais des jurys	15,000 »																				
	e.	Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires	50,000 »																				
	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887	2,400 »																				
	g.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). (<i>Y compris une somme de 25,000 francs en charge temporaire.</i>)	72,000 »																				
	h.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i>	12,200 »																				
	i.	Office international de bibliographie: rédaction et administration	50,000 »																				
	j.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise)	7,000 »																				
	k.	Location de deux tables d'études à la station zoologique et physiologique de Naples, et d'une table d'études à la station biologique de Roscoff	10,750 »																				
l.	Part contributive de la Belgique dans les frais du Bureau central des recherches sismologiques, à Strasbourg.	1,000 »																					
m.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires; impressions et dépenses diverses pour le service spécial de l'administration des Sciences et des Lettres	2,000 »																					
12	»	Institut historique belge de Rome.																					
a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité	25,430 »																					
15		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Secrétaire perpétuel.</td> <td style="text-align: right;">1 9,600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Sous-chef de bureau.</td> <td style="text-align: right;">1 2,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Econome du Palais des Académies</td> <td style="text-align: right;">1 2,700</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Messager</td> <td style="text-align: right;">1 1,700</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Gargon de bureau.</td> <td style="text-align: right;">1 1,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Concierge</td> <td style="text-align: right;">1 1,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Indemnités pour travaux extraordinaires, etc.</td> <td style="text-align: right;">• 6,250</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Traitements de disponibilité</td> <td style="text-align: right;">• •</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">25,430</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Secrétaire perpétuel.	1 9,600	Sous-chef de bureau.	1 2,500	Econome du Palais des Académies	1 2,700	Messager	1 1,700	Gargon de bureau.	1 1,500	Concierge	1 1,200	Indemnités pour travaux extraordinaires, etc.	• 6,250	Traitements de disponibilité	• •		25,430	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																						
Secrétaire perpétuel.	1 9,600																						
Sous-chef de bureau.	1 2,500																						
Econome du Palais des Académies	1 2,700																						
Messager	1 1,700																						
Gargon de bureau.	1 1,500																						
Concierge	1 1,200																						
Indemnités pour travaux extraordinaires, etc.	• 6,250																						
Traitements de disponibilité	• •																						
	25,430																						
b.	Jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn	21,000 »																					
c.	Frais d'impression; prix des concours	30,275 »																					
d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers	5,997 »																					
e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.	30,000 »																					
f.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i>	8,000 »																					
g.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays	2,500 »																					
A REPORTER.			fr.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
294,850	269,850	25,000	»	292,850	292,849 75	a) Concours décennal de mathématiques appliquées et concours quinquennal de littérature française.
28,000	28,000	»	»	26,400	30,000 »	
125,200	126,200	»	3,000	123,700	122,115 99	
446,050	424,050	25,000	3,000	442,950	444,965 72	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
		REPORT. fr.																																																												
14	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité. 10,700 »																																																												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAIEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;">10,700</td> </tr> </tbody> </table>			NOMBRE d'agents.	TRAIEMENTS.	1	7,000	1	2,600	1	1,100		»	10,700																																															
NOMBRE d'agents.	TRAIEMENTS.																																																													
1	7,000																																																													
1	2,600																																																													
1	1,100																																																													
	»																																																													
10,700																																																														
	b.	Jetons de présence 7,000 »																																																												
	c.	Frais d'impression ; prix des concours 13,470 »																																																												
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux ; frais divers 730 »																																																												
	e.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande 5,000 »																																																												
15	»	Observatoire royal : personnel ; salaire des gens de service ; traitements de disponibilité																																																												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAIEMENTS.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>9,000</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>7,500 et 9,000</td> <td>16,500</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>5,000 à 6,000</td> <td>26,000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>3,600 à 4,400</td> <td>19,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,600</td> <td>3,600</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>2,600 à 3,800</td> <td>17,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,000</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>1,400 à 2,200</td> <td>26,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,400</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,200</td> <td>2,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,900</td> <td>1,900</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,600</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>800</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,500</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>900</td> <td>900</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Traitements de disponibilité</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nominations, promotions, indemnités, etc.</td> <td>25,350</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;"></td> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black; text-align: right;">157,250</td> </tr> </tbody> </table>			NOMBRE d'agents.	TRAIEMENTS.	MONTANT de la dépense.	1	9,000	9,000	2	7,500 et 9,000	16,500	5	5,000 à 6,000	26,000	5	3,600 à 4,400	19,200	1	3,600	3,600	6	2,600 à 3,800	17,000	1	3,000	3,000	16	1,400 à 2,200	26,000	1	2,400	2,400	1	2,200	2,200	1	1,900	1,900	1	1,600	1,600	1	800	800	2	1,500	3,000	1	900	900		Traitements de disponibilité	800		Nominations, promotions, indemnités, etc.	25,350			157,250	
NOMBRE d'agents.	TRAIEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																												
1	9,000	9,000																																																												
2	7,500 et 9,000	16,500																																																												
5	5,000 à 6,000	26,000																																																												
5	3,600 à 4,400	19,200																																																												
1	3,600	3,600																																																												
6	2,600 à 3,800	17,000																																																												
1	3,000	3,000																																																												
16	1,400 à 2,200	26,000																																																												
1	2,400	2,400																																																												
1	2,200	2,200																																																												
1	1,900	1,900																																																												
1	1,600	1,600																																																												
1	800	800																																																												
2	1,500	3,000																																																												
1	900	900																																																												
	Traitements de disponibilité	800																																																												
	Nominations, promotions, indemnités, etc.	25,350																																																												
		157,250																																																												
16	»	Observatoire royal : frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions																																																												
		A REPORTER. fr.																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
446,030	424,050	25,000	3,000	442,950	444,963 72	
58,900	58,900	»	»	47,400	57,400	
157,250	159,650	17,600	»	131,225	126,665 56	
100,200	108,730	»	8,550	99,150	116,464 54	
742,400	711,350	42,600	11,550	720,725	725,493 82	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
742,400	711,550	42,600	11,550	720,725	725,493 82	
189,450	177,750	11,700	"	157,674	146,206 19	
509,100	268,200	40,900	"	243,100	225,592 93	
125,500	117,100	6,400	"	117,100	117,052 31	
80,450	80,450	.	.	92,450	80,457 78	
4,444,900	1,554,850	101,600	11,550	1,333,049	1,294,783 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1915.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																												
				REPORT. . . fr.																																																																																																																																																																										
24	»	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel; traitements de disponibilité																																																																																																																																																																												
			<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">7,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,800</td> <td style="text-align: center;">7,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 6,500</td> <td style="text-align: center;">25,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,500</td> <td style="text-align: center;">18,100</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 4,000</td> <td style="text-align: center;">10,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">2,200 à 3,000</td> <td style="text-align: center;">7,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,600</td> <td style="text-align: center;">2,600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,600</td> <td style="text-align: center;">1,600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 2,000</td> <td style="text-align: center;">12,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">750</td> <td style="text-align: center;">750</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">5,250</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">3,350</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">104,550</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	1	7,000	7,000	1	7,800	7,800	4	5,500 à 6,500	25,500	4	4,200 à 5,500	18,100	5	3,200 à 4,000	10,800	1	4,000	4,000	3	2,200 à 3,000	7,400	1	2,600	2,600	1	1,600	1,600	7	1,500 à 2,000	12,400	1	750	750	"	"	5,250	"	"	3,350			104,550																																																																																																																														
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																																																																																																																																												
1	7,000	7,000																																																																																																																																																																												
1	7,800	7,800																																																																																																																																																																												
4	5,500 à 6,500	25,500																																																																																																																																																																												
4	4,200 à 5,500	18,100																																																																																																																																																																												
5	3,200 à 4,000	10,800																																																																																																																																																																												
1	4,000	4,000																																																																																																																																																																												
3	2,200 à 3,000	7,400																																																																																																																																																																												
1	2,600	2,600																																																																																																																																																																												
1	1,600	1,600																																																																																																																																																																												
7	1,500 à 2,000	12,400																																																																																																																																																																												
1	750	750																																																																																																																																																																												
"	"	5,250																																																																																																																																																																												
"	"	3,350																																																																																																																																																																												
		104,550																																																																																																																																																																												
22	»	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique. (Y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire.)																																																																																																																																																																												
23	»	Archives de l'État dans les provinces : personnel; traitements de disponibilité																																																																																																																																																																												
		<table border="0"> <tr> <td><i>Anvers</i></td> <td>1 conservateur fr.</td> <td style="text-align: right;">5,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 — adjoint</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 concierge</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>10,200</u></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Arlon</i></td> <td>1 conservateur</td> <td style="text-align: right;">5,500</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Bruges</i></td> <td>1 conservateur</td> <td style="text-align: right;">5,500</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 — adjoint</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 archivistes de 2,200 à 2,600</td> <td style="text-align: right;">4,800</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 concierge</td> <td style="text-align: right;">1,700</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>16,000</u></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Gand</i></td> <td>1 conservateur</td> <td style="text-align: right;">5,500</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 — adjoint</td> <td style="text-align: right;">5,500</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 archivistes à 3,400 francs</td> <td style="text-align: right;">6,800</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 concierge</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>17,600</u></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>Anvers</i>	1 conservateur fr.	5,000				1 — adjoint	4,000				1 concierge	1,200					<u>10,200</u>			<i>Arlon</i>	1 conservateur	5,500			<i>Bruges</i>	1 conservateur	5,500				1 — adjoint	4,000				2 archivistes de 2,200 à 2,600	4,800				1 concierge	1,700					<u>16,000</u>			<i>Gand</i>	1 conservateur	5,500				1 — adjoint	5,500				2 archivistes à 3,400 francs	6,800				1 concierge	1,800					<u>17,600</u>			<table border="0"> <tr> <td><i>Hasselt</i></td> <td>1 conservateur fr.</td> <td style="text-align: right;">5,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 archiviste</td> <td style="text-align: right;">2,200</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 concierge</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>8,400</u></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Liège</i></td> <td>1 conservateur</td> <td style="text-align: right;">6,600</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 — adjoint</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 archivistes de 2,600 à 3,000 fr.</td> <td style="text-align: right;">5,600</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 garçon de bureau</td> <td style="text-align: right;">1,700</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 concierge</td> <td style="text-align: right;">500</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>18,400</u></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Mons</i></td> <td>1 conservateur</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 — adjoint</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 archivistes de 2,200 à 3,400 fr.</td> <td style="text-align: right;">5,600</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 garçon de bureau</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>17,400</u></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Namur</i></td> <td>1 conservateur</td> <td style="text-align: right;">5,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 — adjoint</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 garçon de bureau</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>11,000</u></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>Hasselt</i>	1 conservateur fr.	5,000				1 archiviste	2,200				1 concierge	1,200					<u>8,400</u>			<i>Liège</i>	1 conservateur	6,600				1 — adjoint	4,000				2 archivistes de 2,600 à 3,000 fr.	5,600				1 garçon de bureau	1,700				1 concierge	500					<u>18,400</u>			<i>Mons</i>	1 conservateur	6,000				1 — adjoint	4,000				2 archivistes de 2,200 à 3,400 fr.	5,600				1 garçon de bureau	1,800					<u>17,400</u>			<i>Namur</i>	1 conservateur	5,000				1 — adjoint	4,000				1 garçon de bureau	2,000					<u>11,000</u>			
<i>Anvers</i>	1 conservateur fr.	5,000																																																																																																																																																																												
	1 — adjoint	4,000																																																																																																																																																																												
	1 concierge	1,200																																																																																																																																																																												
		<u>10,200</u>																																																																																																																																																																												
<i>Arlon</i>	1 conservateur	5,500																																																																																																																																																																												
<i>Bruges</i>	1 conservateur	5,500																																																																																																																																																																												
	1 — adjoint	4,000																																																																																																																																																																												
	2 archivistes de 2,200 à 2,600	4,800																																																																																																																																																																												
	1 concierge	1,700																																																																																																																																																																												
		<u>16,000</u>																																																																																																																																																																												
<i>Gand</i>	1 conservateur	5,500																																																																																																																																																																												
	1 — adjoint	5,500																																																																																																																																																																												
	2 archivistes à 3,400 francs	6,800																																																																																																																																																																												
	1 concierge	1,800																																																																																																																																																																												
		<u>17,600</u>																																																																																																																																																																												
<i>Hasselt</i>	1 conservateur fr.	5,000																																																																																																																																																																												
	1 archiviste	2,200																																																																																																																																																																												
	1 concierge	1,200																																																																																																																																																																												
		<u>8,400</u>																																																																																																																																																																												
<i>Liège</i>	1 conservateur	6,600																																																																																																																																																																												
	1 — adjoint	4,000																																																																																																																																																																												
	2 archivistes de 2,600 à 3,000 fr.	5,600																																																																																																																																																																												
	1 garçon de bureau	1,700																																																																																																																																																																												
	1 concierge	500																																																																																																																																																																												
		<u>18,400</u>																																																																																																																																																																												
<i>Mons</i>	1 conservateur	6,000																																																																																																																																																																												
	1 — adjoint	4,000																																																																																																																																																																												
	2 archivistes de 2,200 à 3,400 fr.	5,600																																																																																																																																																																												
	1 garçon de bureau	1,800																																																																																																																																																																												
		<u>17,400</u>																																																																																																																																																																												
<i>Namur</i>	1 conservateur	5,000																																																																																																																																																																												
	1 — adjoint	4,000																																																																																																																																																																												
	1 garçon de bureau	2,000																																																																																																																																																																												
		<u>11,000</u>																																																																																																																																																																												
		Nominations, promotions, etc. (1912-1915)		2,700																																																																																																																																																																										
		Traitements de disponibilité.		"																																																																																																																																																																										
				A REPORTER. . . fr.																																																																																																																																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
1,444,900	1,354,850	101,600	11,550	1,533,049 »	1,294,785 05	
104,550	102,300	2,250	.	92,950 »	92,114 01	
14,200	14,200	.	.	14,200 »	12,599 59	
103,200	101,680	3,520	.	94,550 »	90,530 47	
1,668,850	1,573,030	107,370	11,550	1,534,749 .	1,489,827 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . fr.				
24	a.	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. (Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire.) 17,700 »				
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. 5,000 »				
	c.	Inspection des archives communales. 2,000 »				
	a.	Échanges littéraires internationaux : traitements du personnel 21,000 »				
		DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Chef de service	1	3,000	3,000	
		Sous-chefs de bureau	2	3,000 à 3,400	6,400	
25		Commis	2	2,200	4,400	
		Traitements de disponibilité	»	»	»	
		Nominations, promotions	»	»	5,200	
					21,000	
	b.	Matériel, frais d'expédition et d'emballage, frais divers 8,550 »				
		TOTAL DU CHAPITRE III fr.				
CHAPITRE IV.						
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.						
26	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire				
27	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers				
28	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire; rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire.				
29	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Subsidés pour encourager, dans les universités, le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants				
	a.	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses . 111,000 »				
30	b.	Commission pour faciliter l'établissement à l'étranger des diplômés des universités belges; frais divers et indemnité du secrétaire 2,000 »				
	c.	Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires . 9,000 »				
		A REPORTER. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,668,850	1,573,030	107,370	11,550	1,534,740	1,489,827 10	
24,700	24,700	»	»	27,000	20,699 55	
29,530	25,450	4,100	»	23,633 28	22,500 »	
1,723,100	1,623,180	111,470	11,550	1,585,384 28	1,533,026 65	
AUGMENTATION. fr.		99,920				
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,979 39	
1,983,680	1,905,680	78,000	»	1,893,180	1,871,120 03	
732,435	737,935	14,500	»	741,785	722,375 85	
122,000	122,000	»	»	125,500	112,891 60	
2,861,115	2,768,615	92,500	»	2,763,305	2,709,564 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1915.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
			REPORT fr.
51	"	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	
52	"	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers	
53	"	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale (art. 17, lettre f, de la loi du 12 avril 1894)	
54	"	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale	
55	"	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	
56	"	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du secrétaire adjoint	
57	"	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	
58	"	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	
"	"	Frais de publication du vingtième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat. (<i>Pour mémoire</i>)	
TOTAL DU CHAPITRE IV.			fr.
CHAPITRE V.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
39	"	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire et du bibliothécaire	
40	"	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. Frais de la Commission de réforme de l'enseignement moyen. (<i>Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.</i>)	
41	"	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat : traitements du personnel, indemnités	
42	"	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,861,115	2,768,615	92,500	»	2,765,265 »	2,709,564 87	
70,000	60,000	10,000	»	75,200 »	74,447 52	
5,000	5,000	»	»	5,000 »	4,974 14	
9,500	9,500	»	»	11,581 »	11,532 40	
1,000	1,000	»	»	1,000 »	998 40	
5,100	5,100	»	»	6,240 »	4,378 60	
2,000	2,000	»	»	2,000 »	1,999 96	
18,000	18,000	»	»	18,000 »	17,993 55	
21,000	21,000	»	»	21,000 »	21,000 »	
»	»	»	»	2,500	»	
2,992,715	2,890,215	102,500	»	2,905,586 »	2,846,686 24	
AUGMENTATION. . fr.		102,500 »				
2,000	2,000	»	»	2,000 »	1,266 65	
12,920	12,920	»	»	12,920 »	7,217 58	
65,900	65,900	»	»	65,900 »	60,209 13	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	18,959 45	
100,820	100,820	»	»	100,820 »	87,652 59	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
100,820	100,820	»	»	100,820	87,652 59	
116,475	111,475	5,000	»	105,921 43	105,082 28	
20,000	14,000	6,000	»	12,128 79	11,507 12	
81,000	75,000	6,000	»	70,995	68,506 90	
2,800	2,800	»	»	2,800	2,646 27	
4,720,180	4,295,080	425,100	»	4,503,180	4,304,480 55	
5,041,275	4,599,175	442,100	»	4,593,845 22	4,579,655 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913

NUMÉRO des articles.	LITTEHA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	REPORT. . . . fr.
48	»	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées	
49	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes.	188,348
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	560
50	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	
51	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers	
52	»	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.	
53	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	
54	a.	Publication d'ouvrages classiques; encouragements; subsides; souscriptions.	10,000
	b.	Acquisition d'ouvrages et achats divers intéressant le service spécial de l'enseignement moyen. Frais d'impressions intéressant exclusivement ce service	4,000
	c.	Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Indemnités; frais de voyage	6,000
55	»	Frais de publication du vingtième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.	
56	»	Frais de publication de l'annuaire du personnel de l'enseignement moyen de l'État	
57	»	Musée pédagogique de l'enseignement moyen	
TOTAL DU CHAPITRE V.			fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,041,275	4,599,175	442,100	»	4,595,845 22	4,579,655 71	
34,500	34,500	•	•	34,500 »	33,225 »	
188,908	178,908	10,000	•	179,505 72	178,888 72	
49,100	43,900	5,200	•	45,900 »	43,800 »	
30,500	50,500	•	•	30,500 »	29,736 55	
2,000	2,000	•	•	2,000 »	2,000 »	
85,000	85,000	•	•	89,255 81	88,608 22	
20,000	20,000	•	•	22,425 25	19,870 92	
5,500	»	5,500	•	•	»	
1,500	•	1,500	•	•	4,647 30	
5,000	•	5,000	•	•	•	
5,463,085	4,993,985	469,100	»	4,997,708 »	4,980,452 42	
AUGMENTATION . . fr.		469,100 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE VI.							
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.							
58	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire					
59	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures dépenses et frais divers					
60	•	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements de disponibilité.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Inspecteurs des écoles normales	5	•	4,500 à 8,000	20,000	
		Inspectrice des écoles normales	1	•	2,000	2,000	
		Vérificateur des économats	1	•	5,000	5,000	
		Inspecteurs principaux	18	•	5,500 à 7,500	117,000	
		Inspecteurs cantonaux	92	•	3,500 à 5,500	381,700	
		Agent contrôleur des projets de constructions scolaires	1	•	3,500	3,500	
		Disponibilité	2	•	•	4,250	
		Augmentations de traitement	•	•	•	1,550	
						555,000	
	a.	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				10,200	•
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :					
		1° Aux inspecteurs principaux				45,200	•
61		2° Aux inspecteurs cantonaux				128,400	•
		3° Aux inspectrices déléguées				28,800	•
	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				7,200	•
	d.	Frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires				2,000	•
	e.	Fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire				1,500	•
62	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires				120,500	•
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite				800	•
A REPORTER						fr	

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000	»
4,500	4,500	»	»	4,500	4,426 19	
555,000	550,850	4,150	»	493,850	484,948 79	
221,300	221,300	»	»	208,300	205,873 08	
121,100	121,100	»	»	121,100	120,300	»
885,900	879,750	4,150	»	829,750	817,548 06	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
		REPORT. fr.							
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État					680,000		
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an (taux prévu par l'arrêté royal du 14 juin 1912).	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :							
		Directeurs	7	*	4,500 à 6,000	3,000	38,400		
		Économés	7	*	2,400 » 3,800	3,560	23,860		
		Professeurs	85	*	2,500 » 5,000	"	219,400		
		Surveillants	21	"	1,500 » 3,000	3,100	43,450		
		Gens de service	15	"	1,000 » 1,600	"	17,900		
		Écoles normales d'institutrices :							
		Directrices	6	*	3,800 à 5,000	1,000	28,300		
		Économés	6	"	2,000 » 3,400	1,500	18,080		
		Régentes et professeurs	71	"	2,500 » 4,500	"	205,200		
		Maitresses d'études	21	"	1,500 » 2,800	2,870	45,040		
		Gens de service	10	"	1,000 » 1,600	"	11,400		
		Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires							
							640,050		
							50,970		
						TOTAL	680,000		
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État						35,000	
	c.	Cours normaux temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires; 2° pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers						52,000	
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application						175,000	
64	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire (1884-1895). Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frœbeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne							
65	"	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire							
66	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État							
67	"	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsides aux écoles normales agréées							
68	a.	Frais des conférences des instituteurs						157,000	
	b.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers						50,000	
		A REPORTER.						fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
885,900	879,750	4,150	»	829,750	817,548 06	
922,000	892,250	29,750	•	901,150	861,106 41	
35,000	35,000	»	»	35,000	24,926 95	
8,000	6,000	2,000	»	6,000	5,907 02	
88,000	78,000	10,000	•	78,000	77,994 90	
500,000	500,000	»	»	500,000	299,983 25	
207,000	207,000	»	»	207,000	206,610 85	
2,643,900	2,598,000	45,900	»	2,556,900	2,294,077 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
69	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.
70	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique de 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.
71	»	Suppléments de traitement à accorder, en attendant la revision de la loi organique sur l'enseignement primaire, aux instituteurs communaux ainsi qu'aux instituteurs adoptés et adoptables autres que ceux visés par l'article 14, § 4, de la loi du 13 septembre 1895, sur des bases fixées par arrêté royal
72	»	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique de 1884-1895: 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné. (<i>Une somme de 50,000 francs au maximum pourra être transférée de l'article 72 à l'article 70.</i>)
73	»	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons
74	»	Part de l'État dans les augmentations de traitement légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés pour l'exercice 1913 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs
75	»	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs communaux ou adoptés, malades, pour l'exercice 1913 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs
76	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés pour 1913 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs.
77	»	Subside compensateur aux écoles primaires libres inspectées réunissant les conditions déterminées par l'article 19 de la loi organique de 1895
78	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial.
79	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (<i>Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 79 à l'article 70 et vice versa.</i>)
80	»	Suppléments de traitement à accorder, à partir du 1 ^{er} octobre 1912, aux institutrices gardiennes laïques diplômées des écoles communales adoptées et adoptables
81	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités
82	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. 23,000 »
85	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux, achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques 25,700 »
	c.	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire 7,250 »
84	»	Frais de publication du vingt-troisième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1909, 1910 et 1911); achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure; frais divers.
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
2,643,900	2,398,000	45,900	»	2,556,900	2,294,077 44	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000	»
12,820,000	12,560,000	260,000	»	12,516,000	12,152,582	»
4,000,000	4,000,000	»	»	4,000,000	»	
920,000	920,000	»	»	920,000	916,956	»
23,000	23,000	»	»	23,014	20,062	»
1,800,000	1,740,000	60,000	»	1,785,986	1,665,243 54	
143,000	143,000	»	»	133,000	134,999 80	
123,000	123,000	»	»	130,000	123,309 94	
1,000,000	1,000,000	»	»	1,000,000	973,910	»
10,000	10,000	»	»	10,000	8,133 26	
3,160,000	3,042,000	118,000	»	2,932,000	2,770,785	»
400,000	100,000	300,000	»	»	»	
9,200	9,200	»	»	3,200	6,193	»
4,500	4,500	»	»	8,300	7,293 53	
55,950	55,950	»	»	55,950	55,912 90	
9,500	»	9,500	»	»	9,477 85	
27,227,850	26,454,450	793,400	»	22,996,350	21,259,138 08	
AUGMENTATION . . fr		793,400				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. fr. 255,000 »
85	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses 16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 15,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
86	»	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge
87	»	Conseil supérieur des beaux-arts. Traitement du secrétaire. Frais divers
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
88	»	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien
89	»	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement
90	»	Inspection des académies et des écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles
91	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin
92	»	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études
95	a.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats. fr. 20,000 »
	b.	Frais relatifs à ces concours 18,937 »
94	»	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses
A REPORTER. fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
275,000	275,000	»	»	395,900	» 274,981 94	
100,000	100,000	»	»	100,000	» 139,896 19	
2,000	2,000	»	»	»	»	
153,405	153,405	»	»	155,405	» 153,405 »	
255,000	245,000	10,000	»	258,006 27	244,660 54	
10,000	10,000	»	»	7,700	» 8,031 10	
1,000	1,000	»	»	»	»	
17,000	17,000	»	»	17,000	» 17,000 »	
58,957	38,957	»	»	52,557	» 53,119 91	
20,000	20,000	»	»	20,000	» 19,941 68	
872,342	862,342	10,000	»	962,348 27	891,056 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT fr.				
		<i>Musées royaux ; musée Wiertz.</i>				
95	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée moderne : personnel et frais de surveillance.	fr. 72,850	»		
	b.	Musée Wiertz : personnel et frais de surveillance.	4,500	»		
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Secrétaire	1	4,000	4,000	
		Commis aux écritures	1	1,600 à 5,200	1,600	
		Praticien	1	5,000 à 4,000	5,500	
		Surveillant-chef	1	1,600 à 2,400	1,800	
		Brigadier	1	1,400 à 2,400	2,100	
		Surveillants	24	1,200 à 2,200	37,500	
		Cireurs	5	1,200 à 2,200	7,700	
		Chauffeurs	2	1,200 à 2,200	2,800	
		Concierges	5	1,000 à 1,800	5,850	
		Gardiennes du vestiaire	2	500 à 1,000	1,500	
		Nominations, promotions, rémunérations d'agents salariés, secours	»	»	11,200	
					77,550	
96	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée moderne : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus			fr. 411,750	»
	b.	Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus			3,950	»
97	»	Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS	MONTANT de la dépense	<i>Observations.</i>
		Conservateur en chef	1	40,000	40,000	
		Conservateurs	5	5,000 à 6,000	25,950	
		Conservateurs adjoints.	2	3,700	7,400	
		Attachés.	5	2,200 à 5,400	12,200	
		Comptable	1	5,000 à 5,000	5,000	
		Chef du service photographique	1	2,800	2,800	
		Préposé à la bibliothèque	1	1,600 à 5,200	1,600	
		Commis.	5	1,600 à 3,200	9,000	
		Préparateurs	6	1,600 à 5,200	10,800	
		Gardes	2	1,600 à 5,200	3,800	
		Surveillants.	42	1,200 à 2,200	58,100	
		Messenger et chauffeur	2	1,200 à 2,200	4,100	
		Gardiennne du vestiaire.	5	500 à 1,000	1,850	
		Concierge	»	»	»	
		Cours d'art et d'archéologie, frais d'études des collections, nominations, promo- tions, rémunérations d'agents salariés, secours	»	»	21,400	
					174,000	
					A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
872,542	862,542	10,000	»	962,548 27	891,056 56	
77,550	77,550	»	»	64,550 »	61,257 72	
115,700	115,700	»	»	115,700 »	74,527 59	
174,000	174,000	»	»	144,500 »	129,498 75	
1,259,592	1,229,592	10,000	»	1,286,898 27	1,156,320 42	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																											
					REPORT. . . . fr.																																								
98	»	Musées royaux du Cinquantenaire : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses																																											
		<i>Monuments publics.</i>																																											
99	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables																																											
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>																																											
100	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. fr. 113,000 »																																											
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux 12,000 »																																											
101	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations																																											
102	»	Commission royale des monuments. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité																																											
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 45%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENTS.</th> <th style="width: 15%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Secrétaire adjoint</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Comptable</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,600</td> <td style="text-align: center;">4,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissier-messager</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,000</td> <td style="text-align: center;">1,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Somme réservée pour augmentations de traitements. Rémunérations</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">14,500</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire	1	5,000	5,000		Secrétaire adjoint	1	2,400	2,400		Comptable	1	4,600	4,600		Huissier-messager	1	2,000	2,000		Concierge	1	1,000	1,000		Somme réservée pour augmentations de traitements. Rémunérations	»	»	1,500			»	»	14,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																									
Secrétaire	1	5,000	5,000																																										
Secrétaire adjoint	1	2,400	2,400																																										
Comptable	1	4,600	4,600																																										
Huissier-messager	1	2,000	2,000																																										
Concierge	1	1,000	1,000																																										
Somme réservée pour augmentations de traitements. Rémunérations	»	»	1,500																																										
	»	»	14,500																																										
103	a.	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres fr. 6,200 »																																											
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs . . . 14,000 »																																											
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication 2,500 »																																											
104	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission.																																											
105	»	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses																																											
					A REPORTER. . . . fr.																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,239,592	1,229,592	10,000	»	1,286,898 27	1,136,320 42	
159,000	159,000	»	»	224,000 »	94,999 49	
56,000	56,000	»	»	111,000 »	30,548 »	
125,000	125,000	»	»	225,000 »	125,000 »	
200,000	200,000	»	»	400,000 »	200,000 »	
14,300	14,300	»	»	15,625 03	17,299 87	
22,700	22,700	»	»	22,700 »	22,689 35	
7,500	7,500	»	»	8,368 70	8,508 85	
2,500	2,500	»	»	12,379 85	2,496 89	
1,806,392	1,796,592	10,000	»	2,505,071 85	1,657,862 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT.fr.
			<i>REPORT.</i>fr.
<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
106	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	
107	»	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	
108	»	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	
109	»	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	
110	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses fr. 100,085 »	
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »	
	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. (<i>Y compris une somme de 15,500 francs en charge temporaire</i>). 100,643 »	
111	a.	Inspection des écoles de musique. fr. 9,000 »	
	b.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 2,000 »	
112	»	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre des Sciences et des Arts.	
TOTAL DU CHAPITRE VII.fr.			
CHAPITRE VIII.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES			
113	»	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch (arrêté royal du 9 février 1911). Dépenses imprévues non libellées au Budget	
114	»	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique.	
TOTAL DU CHAPITRE VIIIfr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,806,392 »	1,796,392 »	10,000 »	»	2,305,971 85	1,657,862 85	
190,500 »	180,500 »	10,000 »	»	175,000 »	173,000 »	
104,835 »	95,835 »	9,000 »	»	93,835 »	90,750 »	
66,750 »	60,000 »	6,750 »	»	60,000 »	60,000 »	
65,190 »	60,593 »	4,595 »	»	60,593 »	60,593 »	
213,700 »	200,200 »	13,500 »	»	198,200 »	180,556 29	
11,000 »	11,000 »	»	»	8,800 »	8,704 96	
2,000 »	2,000 »	»	»	»	»	
2,460,367 »	2,406,522 »	53,845 »	»	2,904,401 85	2,235,469 10	
AUGMENTATION. . fr.		53,845 »				
8,500 »	8,500 »	»	»	8,500 »	4,166 59	
5,000 »	13,000 »	»	10,000 »	»	»	
15,500 »	25,500 »	»	10,000 »	8,500 »	4,166 59	
DIMINUTION. . fr.		10,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
115	.	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration et ameublement des locaux universitaires; matériel et outillage scientifique
116	.	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.
117	.	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école et d'écoles normales
"	.	Observatoire royal : perfectionnement de l'outillage scientifique; achèvement de travaux scientifiques; acquisition d'un mobilier complémentaire nécessaire au service astronomique. (<i>pour mémoire</i>)
118	.	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration hydrographique et biologique en exécution du programme du Conseil international pour l'exploration de la mer
119	.	Musée des beaux-arts de Saint-Nicolas. — Part d'intervention de l'État (4 ^e et dernière annuité)
.	.	Construction d'un pavillon destiné à recevoir les œuvres des artistes belges qui participeront à l'Exposition universelle de Rome et autres dépenses relatives à cette participation (<i>pour mémoire</i>)
.	.	Musées royaux de peinture et de sculpture. — Acquisitions (<i>pour mémoire</i>)
.	.	Conservatoire royal de musique de Gand. — Quote-part de l'État dans les frais de placement du buffet d'orgues et décoration de la salle des concerts (<i>pour mémoire</i>)
.	.	Musées royaux des arts décoratifs et industriels. — Surveillance extraordinaire, emballage, port, déballage, réception et exposition de collections d'antiquités léguées aux musées; confection d'un mobilier spécial (<i>pour mémoire</i>)
"	.	Aménagement et restauration des remparts de Binche (<i>pour mémoire</i>)
"	.	Reconstitution du jubé de Jacques Dubrœucq en l'église de Sainte-Waudru, à Mons; frais d'étude (<i>pour mémoire</i>)
.	.	Musée pédagogique de l'enseignement moyen (<i>pour mémoire</i>)
.	.	Frais résultant de la revision des pensions du personnel enseignant (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
32,227	107,045	»	74,818	161,059 60	93,272 63	
110,000	20,000	90,000	»	20,000	»	
1,000,000	1,000,000	»	»	2,300,000	4,000,000	
»	»	»	»	22,000	22,000	
18,000	18,000	»	»	18,000	18,000	
8,500	8,000	500	»	8,500	8,500	
»	»	»	»	20,000	58,125	
»	»	»	»	50,000	»	
»	»	»	»	6,000	»	
»	»	»	»	100,000	»	
»	50,000	»	50,000	»	»	
»	1,000	»	1,000	»	»	
»	1,000	»	1,000	»	»	
»	10,000	»	10,000	»	»	
1,188,727	1,195,045	90,500	116,818	2,705,559 60	4,201,897 63	
DIMINUTION . . fr.		26,318				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Sciences et lettres
IV.	Enseignement supérieur
V.	Enseignement moyen
VI.	Enseignement primaire
VII.	Beaux-arts
VIII.	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IX.	Services divers
TOTAUX fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandé POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
724,110 »	709,110 »	15,000 »	»	612,110 »	616,398 39	
426,397 »	413,397 »	13,000 »	»	596,397 »	409,644 33	
1,723,100 »	1,623,180 »	99,920 »	»	1,585,584 28	1,533,026 63	
2,992,715 »	2,890,215 »	102,500 »	»	2,903,586 »	2,846,686 24	
5,463,083 »	4,993,983 »	469,100 »	»	4,997,708 »	4,980,432 42	
27,227,850 »	26,434,430 »	793,400 »	»	22,996,330 »	21,239,158 08	
2,460,367 »	2,406,322 »	53,845 »	»	2,904,401 85	2,233,469 10	
13,500 »	25,500 »	»	10,000 »	8,500 »	4,166 39	
1,168,727 »	1,193,045 »	»	26,318 »	2,703,539 60	4,201,897 63	
42,199,849 »	40,689,402 »	1,546,765 »	36,318 »	39,111,996 73	38,064,876 63	
AUGMENTATION . . fr.		1,510,447 »				

(84)

ANNEXES

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES
ET DES ARTS
POUR L'EXERCICE 1913.

ANNEXE N° 1.

L'administration des Beaux-Arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1912, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1914, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

(86)

ANNEXES Nos 2 ET 3.

BEAUX-ARTS.

RELEVÉ

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1909.
Composition picturale destinée au grand panneau de la salle des séances du Tribunal de commerce, au Palais de Justice de Bruxelles	1) 16,000 »	16,000 »	»	6,000 »
Exécution du portrait de S ^t A R. la Princesse Clémentine.	2) 40,000 »	40,000 »	»	26,000 »
Exécution de quatre hauts-reliefs en pierre représentant : l'Industrie, la Moisson, le Port et la Mine; ainsi que de cinq statues représentant : le Forgeron, le Mineur, le Semeur, l'Ancêtre et la Maternité	3) 146,000 »	146,000 »	»	121,000 »
Gravure d'après « Le Christ en croix » de Van Dyck	4) 5,000 »	5,000 »	»	3,000 »
Gravure à l'eau-forte du tableau de M A De Vriendt représentant « L'Institution de la Toison d'Or »	5) 3,000 »	3,000 »	»	1,500 »
Groupe en bronze intitulé « Lutte équestre »	6) 50,000 »	50,000 »	»	30,000 »
Ancien retable de la chapelle de Herbais-sous-Piétrain	7) 6,000 »	6,000 »	»	2,000 »
Tapiserie du XVI ^e siècle représentant : « Des bergers occupés à tondre leurs moutons »	8) 11,400 »	11,400 »	»	11,400 »
Tête égyptienne en calcaire peint et un petit buste en pierre dure	9) 8,500 »	8,500 »	»	8,500 »
A REPORTERfr.	285,900 »	285,900 »	»	209,400 »

SCIENCES ET DES ARTS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1910.	de 1911.	de 1912.	de 1913.	à venir.	
»	»	2,000 »	4,000 »	4,000 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
7,000 »	7,000 »	»	»	»	1) Contrat du 21 juin 1893. — M. Mellery s'engage à exécuter cette composition. Une somme de 13,000 francs est affectée à ce travail et sera soldée comme suit : 4,000 francs du chef de l'approbation de l'esquisse ; 12,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
»	25,000 »	»	»	»	2) Contrat du 10 novembre 1902. — M. Émile Wauters s'engage à exécuter ce portrait Le prix a été soldé au fur et à mesure du degré d'avancement du travail (le travail est terminé).
»	»	2,000 »	»	»	3) Contrat du 28 février 1905. — Feu Constantin Meunier s'était engagé à exécuter ces hauts-reliefs et statues, le tout conformément aux esquisses et modèles soumis au Gouvernement.
»	»	1,500 »	»	»	4) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail, moyennant la somme de 5,000 francs, à solder comme suit : 1,000 francs après l'approbation du dessin ; 3,000 francs du chef d'approbation des états ; 1,000 francs du chef de la remise de 20 exemplaires de la gravure entièrement terminée.
20,000 »	»	»	»	»	5) M. Lauwers est chargé de ce travail.
2,000 »	2,000 »	»	»	»	6) Contrat du 26 février 1908. — M. le Comte Jacques de Lalain cède à l'État ce groupe en bronze moyennant une somme de 50,000 francs, à solder comme suit : 10,000 francs en 1908 ; 20,000 — 1909 ; 20,000 — 1910. Ce groupe est placé à l'entrée du Bois de la Cambre.
»	»	»	»	»	7) Contrat du 2 janvier 1909. — Le conseil de fabrique de l'église de Piétrain cède un ancien retable de la chapelle de Herbais moyennant la somme de 6,000 francs payable en trois annuités de 2,000 francs.
»	»	»	»	»	8) Contrat du 10 mai 1907. — MM. Bacri frères, à Paris, cèdent cette tapisserie moyennant la somme de 11,400 francs payable en trois annuités de 3,800 francs.
»	»	»	»	»	9) Contrat du 14 mai 1907. — M. Toller cède ces antiquités moyennant la somme de 8,500 francs payable en trois annuités.
29,000 »	34,000 »	5,500 »	4,000 »	4,000 »	

MINISTÈRE DES

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES d'ÉGLISES, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1909.
REPORT fr.	285,900 »	285,900 »	»	209,400 »
Collection d'objets japonais, chinois et tonkinois	10) 38,871 »	38,871 »	»	19,791 »
Groupe en bronze intitulé « Hallali »	11) 10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
Exécution de deux fontaines décoratives pour les jardins de l'hôtel communal d'Ixelles	12) 50,000 »	25,000 »	25,000 »	»
Exécution de panneaux décoratifs destinés à orner la salle de la Cour d'arsises du Palais de Justice de Bruxelles	13) 55,000 »	55,000 »	»	»
Vases égyptiens	14) 4,350 »	4,350 »	»	»
Tableau intitulé « Le Duo », attribué à Gonzalès Coques.	15) 80,300 »	80,300 »	»	»
Deux panneaux attribués à Benzon représentant saint Jean et un donateur	16) 15,000 »	15,000 »	»	»
Collection d'objets japonais.	17) 20,000 »	20,000 »	»	»
Antiquités babyloniennes	18) 12,850 »	12 850 »	»	»
TOTAUX fr.	572,271 »	547,271 »	25,000 »	239,191 »

SCIENCES ET DES ARTS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1910.	de 1911.	de 1912.	de 1915.	à venir.	
29,000 »	34,000 »	5,500 »	4,000 »	4,000 »	
6,360 »	6,360 »	6,360 »	»	»	10) Contrat du 1 ^{er} février 1908. — M. Michotte cède ladite collection moyennant la somme de 58,871 francs payable en cinq annuités.
»	»	»	»	»	11) Contrat du 31 décembre 1908. — M. E. Geleyu cède ce groupe en bronze, exemplaire unique, moyennant la somme de 10,000 francs.
»	»	»	12,500 »	12,500 »	12) M. Victor De Haen est chargé de l'exécution de ce travail.
»	20,000 »	»	10,000 »	25,000 »	13) Contrat du 12 octobre 1908. — M. Jean Delville s'engage à exécuter cinq panneaux décoratifs destinés à orner la salle de la Cour d'assises du Palais de Justice de Bruxelles.
»	1,350 »	1,000 »	1,000 »	1,000 »	14) Contrat du 10 mai 1911. — M. Goethals cède aux Musées royaux du Cinquantenaire une série de vases égyptiens, moyennant la somme de 4,350 francs payable en quatre annuités.
»	73,000 »	7,300 »	»	»	15) Contrat du 50 juin 1911. — M. Laire Dubreuil cède aux Musées royaux de peinture et de sculpture, un tableau intitulé « Le Duo », attribué à Gonzales Coques, moyennant la somme de 80,500 francs payable en deux annuités.
»	7,250 »	7,750 »	»	»	16) Contrat du 50 décembre 1911. — M. Charles Brunner cède aux Musées royaux de peinture et de sculpture deux panneaux attribués à Benzon et représentant saint Jean et un donateur, moyennant la somme de 15,000 francs payable en deux annuités.
»	»	10,000 »	5,000 »	5,000 »	17) Contrat du 18 mars 1912. — M. Vandebroek cède aux Musées royaux du Cinquantenaire une collection d'objets japonais, moyennant la somme de 20,000 francs payable en trois annuités.
»	»	6,850 »	6,000 »	»	18) Contrat du 20 avril 1912. — M. Goethals cède aux Musées royaux du Cinquantenaire un lot d'antiquités babyloniennes, moyennant la somme de 12,850 francs payable en deux annuités.
35,360 »	141,960 »	44,760 »	38,500 »	47,500 »	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1909.
Monument Defrecheux	1) 70,000 »	25,000 »	45,000 »	15,300 »
— Thonissen	2) 30,000 »	15,000 »	15,000 »	»
— commémoratif du service de la distribution des sources de la vallée du Bocq	3) 47,000 »	15,000 »	32,000 »	15,000 »
— commémoratif des installations maritimes à Bruxelles	4) 42,000 »	10,500 »	31,500 »	»
— aux victimes du navire-école « Comte de Smet de Naeyer »	5) 45,000 »	7,500 »	37,500 »	»
— à la mémoire de Joseph Dupont	6) 25,000 »	6,000 »	19,000 »	3,000 »
— à Juste Lipse	7) 25,000 »	25,000 »	»	25,000 »
— à Julien Dillens	8) 18,937 »	5,000 »	13,937 »	5,000 »
— Rodenbach, à Roulers	9) 45,000 »	15,000 »	30,000 »	15,000 »
— commémoratif à MM. Lejeune et Fouquet . . .	10) 10,000 »	3,000 »	7,000 »	3,000 »
— à la mémoire du statuaire Delcour	11) 16,723 45	6,000 »	10,723 45	»
— à la mémoire de Gustave Huberti	12) 3,000 »	1,000 »	2,000 »	»
TOTAUX fr.	377,660 45	134,000 »	243,660 45	81,300 »

SCIENCES ET DES ARTS.

DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1910.	de 1911.	de 1912	de 1913.	à venir.	
9,700 »	»	»	»	»	1) L'exécution de ce monument est confiée au statuaire Rulot; il sera érigé sur une des places publiques de Liège.
»	»	7,500 »	7,500 »	»	2) Ce monument sera exécuté par M. Vinçotte et sera érigé sur une des places publiques de Hasselt.
»	»	»	»	»	3) Ce monument, exécuté par MM. Kemmerich et Snyers, est placé sur le terre-plein de l'ancien Observatoire, en face de la rue de Bériot.
10,500 »	»	»	»	»	4) Ce monument, commandé à M. De Wever, sera érigé place Sainctelette, à Molenbeek-Saint-Jean.
»	»	7,500 »	»	»	5) Ce monument, exécuté par M. Ch. Samuel, est érigé au square place Jean Jacobs, à Bruxelles.
3,000 »	»	»	»	»	6) Ce monument, exécuté par M. Paul Dubois, est placé sur l'un des paliers de l'escalier du Théâtre royal de la Monnaie, à Bruxelles.
»	»	»	»	»	7) Ce monument, exécuté par M. Jourdain, est érigé rue de la Station, à Louvain.
»	»	»	»	»	8) Ce monument, exécuté par MM. Lagae et Acker, est érigé dans un des squares de la place de l'Industrie, à Bruxelles.
»	»	»	»	»	9) Ce monument a été exécuté par M. Lagae.
»	»	»	»	»	10) Ce monument est érigé à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
»	6,000 »	»	»	»	11) Ce monument, exécuté par MM. Colin et Paul Dubois, est érigé sur une des places publiques de Liège.
1,000 »	»	»	»	»	12) Ce monument, confié à M. Victor Rousseau, est érigé au cimetière de Schaerbeek.
24,200 »	6,000 »	15,000 »	7,500 »	»	